



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers

## Vademecum



Version 2021-2022

**Piloter un  
établissement  
inclusif**

**Construire des  
pratiques  
inclusives**

**Construire le  
parcours de  
l'élève**

**S'informer, se  
former**

**Évaluer**

## MIRAEP

Mission de Région académique  
pour la scolarisation des élèves à  
besoins éducatifs particuliers

**Groupe technique régional**

Marie BRUNEL, principale du collège Jules Ferry, Marseille

Anne DURAND, IEN ET, référente éducation inclusive, collège des IEN-ET-EG, académie de Nice

Isabelle FRIGOULT, CPC ASH 83

Fabrice MARECHAL, IEN ASH 06

Caroline MAUREL, professeur formateur académique ASH

Pierre RIGAT, IA IPR, référent éducation inclusive, collège des IA-IPR, académie d'Aix-Marseille

Anne ROSSINI, IA IPR, référente éducation inclusive, collège des IA-IPR, académie de Nice

Laurence SOULARD, professeur formateur académique ASH

Alexandra TILLET, professeur formateur académique ASH

Aidés de contributeurs trop nombreux pour être tous cités ici.

**Révision**

Membres de la Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Danielle DEGREMONT, médecin conseillère technique adjointe, chargée de mission TSLA

Corinne TRAN, IA-IPR, pilote régionale du dossier EHP

**Conception**

Catherine PANITSKAS, chargée de mission numérique inclusif

**Pilotage**

Anne MALLURET, CTRA ASH Aix-Marseille/Nice

**Permettre à l'École d'assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves est une ambition forte du Président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat.**

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire suit une évolution nationale de 10 % par an. Si ces chiffres sont à saluer, il reste des marges de progrès à réaliser notamment pour permettre la réussite des parcours jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle.

Penser l'École inclusive, c'est construire des conditions de scolarisation qui bénéficieront à tous les élèves. Réussir le développement de l'École inclusive, c'est porter un regard nouveau sur la diversité de nos publics et développer des gestes professionnels que l'on soit pilotes, enseignants, personnels d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap ou tout autre membre de la communauté éducative.

Les académies d'Aix-Marseille et de Nice se mobilisent pour contribuer à cet enjeu majeur et accompagner tous les personnels dans la construction des parcours personnalisés et des dispositifs de scolarisation et d'accompagnement. Un nouveau projet de région académique s'inscrit dans cette démarche afin d'amplifier encore les moyens et les efforts au service des parcours scolaires et d'apprentissage, avec l'objectif d'en mesurer parallèlement le niveau de qualité et d'efficacité :

- offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- construire un appui effectif pour renouer la confiance avec les familles ;
- proposer un meilleur accompagnement pour développer l'Éducation inclusive de tous les personnels.

Répondre à ces objectifs conduit à mettre en complémentarité et en cohérence les différents acteurs selon les ressources régionales et les spécificités locales afin de proposer des parcours construits de manière coopérative et partenariale. La mission de région académique pour la scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers œuvre pour une scolarisation de qualité de la maternelle au lycée :

- création des services départementaux pour l'École inclusive et mise en place de cellules d'écoute départementales ;
- déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) ;
- développement de ressources et d'accompagnements formatifs et modulaires ;
- structuration de la coopération avec le médico-social.

Cette troisième édition de ce vademecum pour l'École inclusive constitue un guide pour tous les personnels de l'Éducation nationale des académies d'Aix-Marseille et de Nice. Son format, par son élaboration modulaire, le rend évolutif afin de mieux répondre aux thématiques des écoles et établissements :

- piloter un établissement inclusif ;
- construire des pratiques inclusives ;
- construire le parcours de l'élève ;
- s'informer, se former ;
- évaluer.

Chaque rentrée scolaire, il est enrichi afin de répondre aux nouveaux besoins notamment ceux que vous aurez répertoriés. Deux nouvelles fiches le complètent cette année : la scolarisation des élèves à haut potentiel et les pôles ressources pour l'autisme.

Nous souhaitons vivement qu'il constitue un outil au service de tous pour une École pleinement inclusive.

**Bernard BEIGNIER**

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**Richard LAGANIER**

Recteur de l'académie de Nice

# VADEMECUM

## Sommaire

1 - École inclusive

2 - Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

### ***P***iloter

#### ***un établissement inclusif***

1 - REI

2 - PIAL

3 - Qualinclus

4 - ERSEH

5 - ULIS

6 - MPA

7 - Coopérer avec le médico-social

### ***C***onstruire

#### ***des pratiques inclusives***

1 - Quel plan pour qui ?

2 - PPRE

3 - PAP

4 - PPS

5 - Contribuer à une EE

6 - Contribuer à une ESS

7 - Travailler avec les AESH

### ***C***onstruire le parcours de l'élève

1 - Orientation et affectation vers le lycée

2 - Dispense d'enseignement

3 - Accès au supérieur

4 - Accompagnement vers l'emploi

5 - Enrichir le parcours avenir

6 - La voie de l'apprentissage

7 - AGESH

8 - Pôle PR TSA

9 - EHP

### ***S***'informer, se former

1 - Site de région académique EBEP

2 - RAPR

3 - Actions de formation

4 - CAPPEI formation

5 - CAPPEI certification

6 - Cap école inclusive

### ***É***valuer

1 - Attestation de compétences professionnelles

2 - Aménagement des conditions d'examen



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

# É cole inclusive

L'École inclusive permet la scolarisation de tous les élèves en s'adaptant aux besoins de chacun dans le respect des différences.

## Construire l'École inclusive

Construire une École inclusive est un enjeu essentiel, éthique et éducatif, qui repose sur la conviction que :

**Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser.**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance instaure la création d'un grand service public de l'École inclusive afin d'« assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne mieux en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers ».

## 2021-2024, une École pleinement inclusive

### Un nouveau projet pour la région académique

- ◆ Offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers
- ◆ Construire un appui effectif pour renouer la confiance avec les familles
- ◆ Proposer un meilleur accompagnement pour développer l'éducation inclusive de tous les personnels



### Une feuille de route 2021 – 2022

- ◆ Déploiement de nouvelles formes d'organisation pour répondre aux besoins des élèves au sein des Piai
- ◆ Adosser le déploiement de l'École inclusive aux actions de l'agence régionale de santé
- ◆ Généraliser l'utilisation du livret du parcours inclusif
- ◆ Accompagner l'élaboration de volets inclusifs au sein de chaque projet de réseaux d'établissements et développer des démarches d'amélioration continue avec Qualinclus



### Glossaire

**AESH** : accompagnant des élèves en situation de handicap

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**MIRAEP** : mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

**PAI** : projet d'accueil individualisé

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**PR** : « professeur ressources »

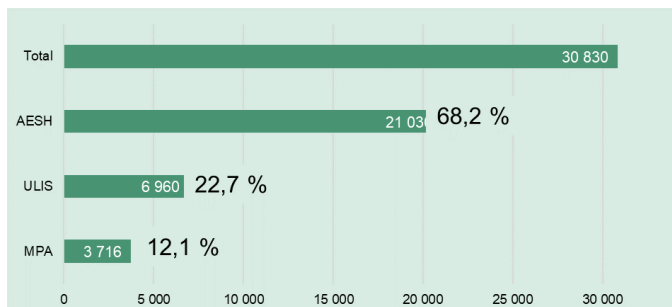
**REI** : référent d'établissement inclusif

# L'École inclusive, déjà une réalité dans la région académique

Évolution des élèves scolarisés en milieu ordinaire

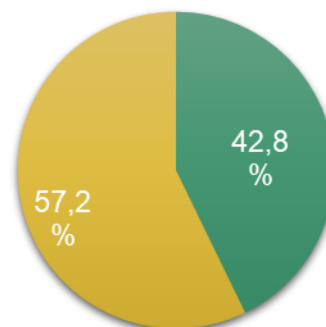
+ 9 686 élèves en 5 ans

	Aix-Marseille	Nice	Région
2015-2016	13 533	7 611	21 144
2020-2021	20 127	10 703	30 830



## Elèves accompagnés

■ AESH individuel ■ AESH mutualisé



Données enquête 3 & 12 DGESCO

**Des établissements,  
des circonscriptions,  
des réseaux, des écoles...**

**... inclusifs**

### Planifier

Développer l'accompagnement et la formation des professeurs  
Réunir les AESH afin d'organiser l'accompagnement des élèves et la modulation des emplois du temps  
Associer les AESH aux réunions de rentrée, présenter les personnes et les missions à l'ensemble de la communauté éducative

### Communiquer

Mettre à disposition des enseignants les différents projets personnalisés des élèves de l'établissement  
Aborder la scolarisation des EBEP dans toutes les réunions parents/professeurs  
Modéliser les outils de communication : onglet PAP de l'ENT, bulletin interne pour diffuser des éléments relatifs à la scolarisation des EBEP  
Afficher en salle des professeurs des informations relatives à l'École inclusive notamment les affiches proposées par la MIRAEP

### Organiser

Développer, en prenant appui sur le conseil pédagogique, une culture d'établissement et de réseau autour du climat scolaire et de la lutte contre les discriminations  
Préciser lors des conseils de classe les besoins des élèves avec PPS, PAP, PPRE et PAI, les aménagements et adaptations favorisant l'entrée dans les apprentissages  
S'appuyer sur les ESS pour évaluer et faire évoluer les aménagements nécessaires

### Mobiliser

Le REI, professeur identifié afin de nourrir la réflexion sur les pratiques inclusives  
Le PR, « professeur ressources » du réseau, afin d'accompagner la construction de réponses pédagogiques adaptées  
Des actions ou accompagnement modulaire au plan académique de formation

[Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#)

[Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance](#)

[Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive](#)

[Circulaire de rentrée 2020 – Circulaire de rentrée 2021 chapitre 3](#)

**R**éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Mission de Région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

La MIRAEP œuvre pour une scolarisation de qualité pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, de la maternelle au lycée, sur tout le territoire de la région académique.

## Glossaire

**ARS** : agence régionale de santé

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**ETP** : équivalent temps plein

**GRAEP** : groupe de région académique pour la scolarisation des EBEP

**INSPÉ** : institut national supérieur du professorat et de l'éducation

**MIRAEP** : mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

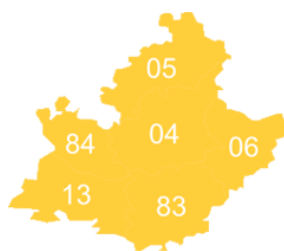
**PRA** : « professeur ressources » autisme

**RAPR** : réseau académique des « professeurs ressources »

**REI** : référent d'établissement inclusif

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

## Un projet de région académique



- ⇒ Offrir des modes de scolarisation diversifiés et nombreux pour garantir le parcours de tous les élèves EBEP
- ⇒ Construire un appui effectif pour renouer la confiance avec les familles
- ⇒ Proposer un meilleur accompagnement pour développer l'éducation inclusive de tous les personnels

### Pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers

Élèves à haut potentiel

Élèves allophones nouvellement arrivés

Élèves en situation de handicap

Élèves malades

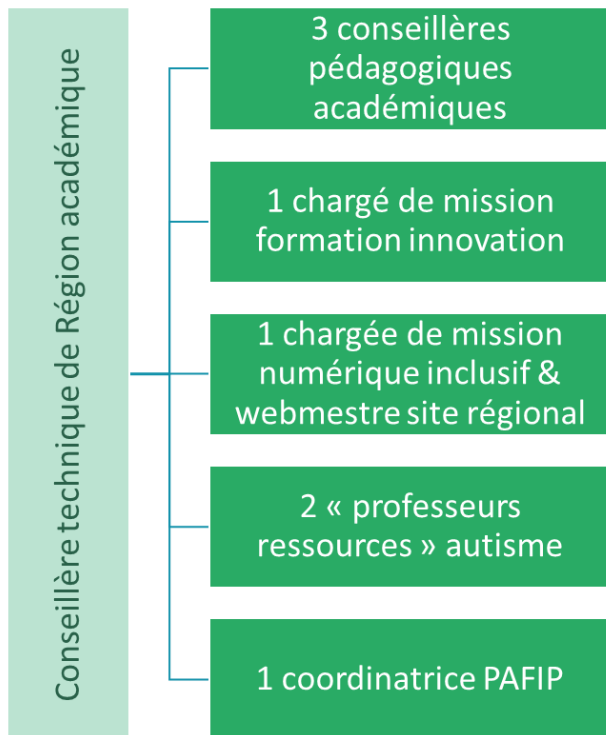
Enfant de familles itinérantes et de voyageurs

Enfant en situation familiale ou sociale difficile

Mineurs en milieu carcéral

Élèves en grande difficulté scolaire

# L'équipe



Accompagner les communautés éducatives pour déployer des pratiques inclusives

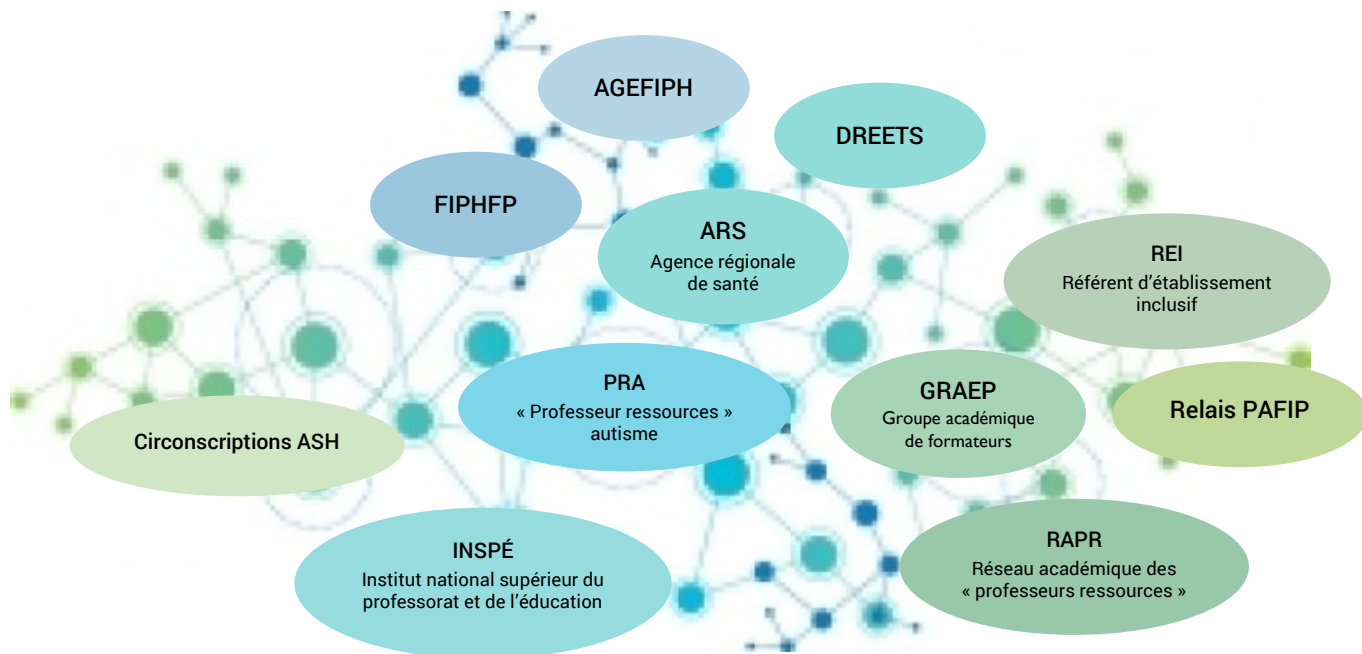
Concevoir et animer des dispositifs de formation



Développer des projets innovants avec les différents acteurs et partenaires de l'École inclusive



# Acteurs et partenaires



Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance



références

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Référent d'établissement inclusif

Le référent d'établissement inclusif dans le 2<sup>nd</sup> degré pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers constitue un relais dans le cadre de l'École inclusive auprès des équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il contribue à favoriser l'accessibilité des apprentissages et la construction des parcours de formation.

## Réponse de proximité

Chaque établissement

Identifie un  
référent  
d'établissement  
inclusif

Sensibiliser  
Contribuer  
Orienter  
Expliquer

### Glossaire

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EE** : équipe éducative

**ESS** : équipe de suivi de la scolarisation

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

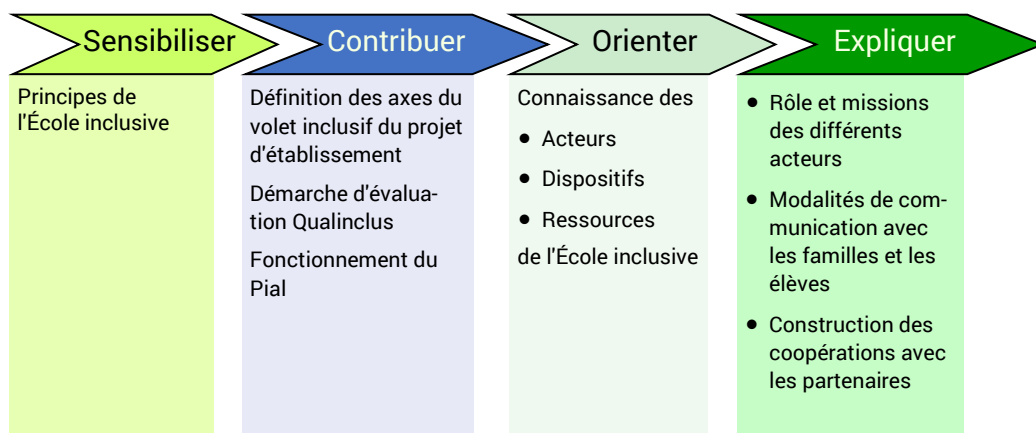
**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**REI** : référent d'établissement inclusif

## Missions des REI



## Profil du REI



Professeur  
de préférence titulaire du Capet  
ou  
Conseiller principal d'éducation

Connaissance

- du système éducatif
- des enjeux de l'École inclusive

Vision d'ensemble des  
parcours inclusifs des élèves

MDPH	EE	ESS
PPRE	PAP	PPS

## Cadre



Sous l'autorité du chef  
d'établissement

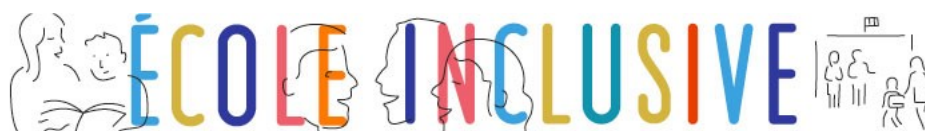
Lettre de mission

Indemnité pour mission  
particulière établissement

Bilan d'activité annuel



Plan de formation  
annuel dédié



# R

éférences

BO n°7 du 16 février 2017 - Référentiel de l'enseignant spécialisé  
Fiche repère REI, sur le site de région académique EBEP

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

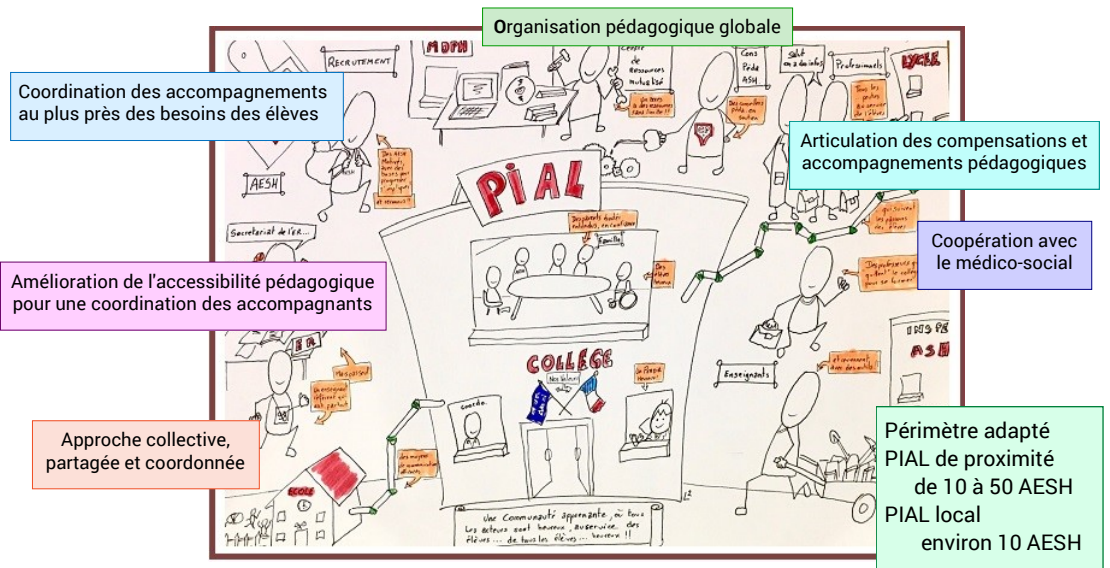
Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Pôle inclusif d'accompagnement localisé

Le PIAL constitue une nouvelle forme d'organisation, pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap au sein de pôle interdégré, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré afin de développer leur autonomie et de leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences du socle commun.

## Qu'est-ce qu'un PIAL ?



### Glossaire

**AESH** : accompagnant des élèves handicapés en situation de handicap

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**EDT** : emploi du temps

**ESS** : équipe de suivi de la scolarisation

**IEN CCPD** : inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription du premier degré

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Quel fonctionnement ?

Pilotage	Coordination
Directeur d'école ou chef d'établissement, tête du regroupement	Membre de l'équipe pédagogique : - Professeur du 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> degré - CPE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduit la réflexion globale au sein du PIAL</li> <li>S'assure de la répartition des moyens sur le PIAL</li> <li>Veille à la qualité du suivi et de l'accompagnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organise les moyens au plus près du terrain</li> <li>Assure une adéquation fine entre les moyens et les besoins</li> <li>Favorise avec les équipes le lien avec les professionnels et les familles</li> </ul>

Pour les PIAL 1er degré,  
co-pilotage des IEN CCPD

## Quelles coopérations ?

- ⇒ Implication de l'équipe enseignante
- ⇒ Adhésion des familles
- ⇒ Concertation avec les MDPH
- ⇒ Coopération avec les différents acteurs
- ⇒ Construction des partenariats avec le médico-social

Approche collective pour réguler et répondre aux besoins des élèves en situation de handicap en lien étroit avec les familles



## Mise en oeuvre

- ◆ Prise en compte durant l'année de l'évolution des besoins des élèves en situation de handicap
- ◆ Meilleure définition des activités des AESH
- ◆ Flexibilité et réactivité dans l'organisation de l'accompagnement humain
- ◆ Appui sur les compétences des AESH

## 4 axes de travail

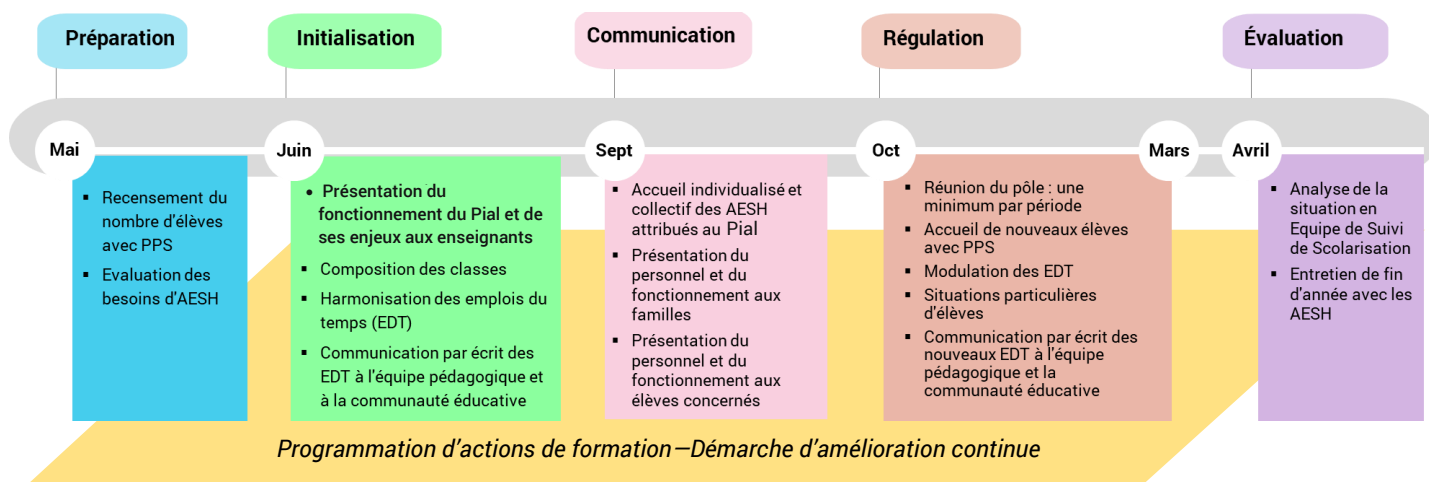
- ◆ Appartenance à la communauté éducative
- ◆ Définition et modalités des missions
- ◆ Prise en compte des besoins liés à la scolarisation
- ◆ Formation



## Communication

- ◆ Programmation de réunions avec l'ensemble du personnel et des partenaires
- ◆ Entretien avec les familles et les AESH
- ◆ Diffusion des outils
- ◆ Mise en place d'un comité de pilotage du PIAL

## Calendrier des opérations



### Accompagnement et formation

- ◆ Accompagnement de proximité par le réseau académique de « professeurs ressources » et les équipes ASH
- ◆ Fonctionner en PIAL: module de formation pour les établissements ou les réseaux dans le cadre du plan académique de formation
- ◆ Formation continue des AESH

### Les PIAL dans la Région académique

100% des établissements

Rentrée scolaire 2021	Nbr PIAL	Dont renforcé
Académie de Nice	125	4
Académie d'Aix-Marseille	188	14
Région Académique	313	18

Ensemble pour l'École inclusive – 18 juillet 2018 : <https://www.education.gouv.fr/cid132935/ensemble-pour-l-ecole-inclusive.html>

Document PIAL ressources : [http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10787981/fr/pial-document-ressources](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10787981/fr/pial-document-ressources)

PIAL Vademecum : <https://eduscol.education.fr/cid142655/pour-une-ecole-inclusive.html>

PIAL Référentiel : Démarche d'amélioration continue (MENJ)

R

éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# La démarche QUALINCLUS

Inspirée de la démarche QualEduc, Qualinclus est un outil  
d'autoévaluation mis à disposition des établissements au  
service d'une éducation inclusive de qualité.

## Objectifs



- Déployer une démarche participative
- Assurer la qualité
- Améliorer l'efficacité et l'équité du système d'éducation et de formation des élèves en situation de handicap

## Un outil pour...



.... Partager un diagnostic

.... Formaliser des objectifs

.... Expliciter la manière de les atteindre

.... Et mesurer leur progression

# Méthode d'auto-évaluation en 4 phases



**Planifier** Identifier le sujet, le replacer dans son contexte, préciser : buts, objectifs, sens de la démarche d'amélioration

**Mettre en œuvre** Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide de faire : acteurs, actions, moyens disponibles  
Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?

**Évaluer** Trouver des indicateurs simples ou des observations : suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps

**Agir** Réaliser un diagnostic partagé : dresser un bilan avec ses points forts, ses points faibles identifier les axes d'amélioration définir des actions et faire tourner la roue

## 5 fiches thématiques

1. Accueillir et scolariser
2. S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves
3. Former et accompagner les équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap
4. Sécuriser le parcours de l'élève en situation de handicap
5. Travailler en partenariat

Supports de travail, les fiches aident à :

- formuler une analyse
- poser un diagnostic partagé
- établir ou infléchir un plan en présentant
  - \* des objectifs
  - \* des axes de progrès
  - \* des actions d'amélioration
  - \* un plan de mise en œuvre
- prévoir des outils de suivi

**4. Sécuriser le parcours de l'élève en situation de handicap**

Les références réglementaires et réglementaires sont indiquées en page 17 du guide

Plan Planifier	Do Mettre en œuvre	Check Évaluer
<p><b>Contexte, stratégie, sens, objectifs</b></p> <p>Le MFR garantit la continuité du parcours scolaire. Il accompagne l'élève en situation de handicap tout au long de son parcours de formation.</p> <p>De la date à la territorialité, le parcours scolaire permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde académique et professionnel.</p> <p>Quelles sont les modalités de suivi de l'élève en situation de handicap ? Quelles sont les modalités de suivi de l'élève en situation de handicap ?</p> <p>Comment l'élève est-il suivi ? Comment l'élève est-il suivi ?</p>	<p><b>Acteurs - Actions - Moyens - Temps</b></p> <p>Quels sont les protocoles et outils de suivi du parcours de l'élève ? Quelle communication et quel calendrier sont définis ?</p> <p>Comment les professionnels sont-ils associés à la construction du projet d'orientation des élèves ?</p> <p>Comment l'élève et sa famille sont-ils impliqués dans le processus d'orientation ?</p> <p><b>Accompagner l'élève et préparer l'orientation</b></p> <p>Comment l'évaluation est-elle adaptée pour garantir la sécurisation de son parcours et son accès à une certification ?</p> <p>Un accompagnement d'examen et de soutien sont-ils prévus ?</p> <p>Comment l'orientation de l'élève est-elle assurée dans la future formation, notamment dans les périodes dites de transition (par exemple : accès après le collège en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) professionnelle, 2<sup>de</sup> générale et technologique, ou 2<sup>de</sup> STI) ?</p> <p>Quel est le rôle de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) au quotidien ? Participent-ils aux ESE ?</p> <p>Comment et par qui la continuité du parcours est-elle assurée en cas de suspension de la scolarisation pour raison médicale ? La voie scolaire, les modalités relatives à l'accès aux études sont-elles prises en compte dans le Bulletin scolaire ?</p> <p><b>Préparer l'orientation</b></p> <p>Quelles sont les modalités mises en œuvre pour informer l'élève et sa famille ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* sur la formation et les métiers (particulièrement accessibles) ?</li> <li>* sur les métiers (ouverture des cursus, fiches métier, stages, ...)</li> <li>* sur les lieux d'insertion professionnelle par secteur d'activités ?</li> </ul> <p>Quelles sont les modalités de « conseil en orientation » spécifiques mises en œuvre ? Quelles sont les actions prévues pour accéder facilement et rapidement à l'orientation de l'élève ?</p> <p>Comment le Parcours Avenir est-il adapté à l'élève ? Quelles sont les actions mises en œuvre ? Quelles sont les actions mises en œuvre ? Quelles sont les actions mises en œuvre ?</p> <p><b>Véhiculer le parcours - passer de l'élève à l'adulte</b></p> <p>Comment l'élève est-il accompagné et suivi après son passage dans l'établissement (transmission des informations, réseaux d'accompagnement) ?</p> <p>Comment les partenaires sont-ils impliqués pour faciliter la formation ou l'insertion professionnelle de l'élève ?</p>	<p><b>Exemples d'indicateurs de suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'absence des élèves en situation de handicap</li> <li>• Nombre de ruptures de parcours, d'abandon de poursuite d'études ou de certification diplômante</li> <li>• Nombre de stages réalisés par l'élève</li> <li>• Nombre de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)</li> <li>• Nombre de rencontres parents-professeurs</li> <li>• Taux de présence des familles</li> <li>• Statistiques d'orientation : poursuite d'études, résultats aux examens, etc.</li> <li>• Taux de réinsertion à l'issue de la voie scolaire pour l'usage des machines dangereuses</li> </ul>

Points forts / Points faibles | DIAGNOSTIC PARTAGÉ | Objectifs / Actions

## Concrètement

Clés de l'assurance qualité et conditions de mise en œuvre d'une École inclusive

Ecrire ce que l'on veut faire collectivement

Faire ce qu'on a écrit

Mesurer les progrès pour réagir

Agir et faire la preuve



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap assure, au sein de l'Éducation nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des PPS des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur des familles et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.

## Glossaire

**AGESH** : application de gestion des élèves en situation de handicap

**CNED** : centre national d'enseignement à distance

**EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**IA-DASEN** : inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

**IEN-ASH** : inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**REI** : référent d'établissement inclusif

## Missions des Erseh

### Famille

Accueillir et informer les familles  
Contribuer sur son secteur d'intervention à la scolarisation des élèves en situation de handicap

### Établissement scolaire

Aider et accompagner l'accueil et la scolarisation des élèves dans le cadre du PPS  
Assurer auprès des directeurs et des chefs d'établissement un rôle d'information et de conseil  
Veiller au lien avec les REI

### ESS

Réunir et animer l'ESS  
Organiser l'évaluation des besoins et compléter le GEVA-Sco réexamen afin de transmettre les éléments scolaires à l'EPE de la MDPH

### Partenaires

Assurer les liens entre les différents partenaires et informer chacun de l'évolution de la situation et des progrès de l'élève  
Assurer une communication des informations auprès de l'IEN-ASH

Pour faciliter le suivi du parcours de l'élève en situation de handicap, l'usage du système d'informations AGESH est généralisé depuis 2019. Il permet la gestion des dossiers des élèves et leur suivi grâce à un accès sécurisé.



## Secteur d'intervention

La délimitation des secteurs d'intervention des Erseh est arrêtée par l'IA-DASEN.

Au sein de son secteur, l'Erseh intervient dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation de l'élève en situation de handicap.

## Modes de scolarisation différents

Etablissements scolaires relevant du ministère de l'Education nationale



Etablissements relevant du sanitaire ou médico-social



Etablissements scolaires relevant du ministère chargé de l'agriculture



Scolarisation à domicile avec ou sans intervention du CNED



Scolarisation en milieu hospitalier avec ou sans intervention du CNED



Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance

Circulaire n°2016-117 du 08 août 2016 - parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

GEVA-Sco : <https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/formulaires/formulaires-geva-sco>

R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Les Ulis constituent une modalité de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Ce sont des dispositifs ouverts offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées.

## Glossaire

**AESH-co** : accompagnant d'élèves en situation de handicap collectif

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'Éducation inclusive

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**IA-DASEN** : inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale

**ULIS** : unités localisées pour l'inclusion scolaire

## ULIS : décisions

### Orientation

CDAPH :  
Notifie l'orientation d'un élève en situation de handicap une scolarisation avec Ulis

### Affectation

Sous la responsabilité de l'IA-DASEN, une commission départementale affecte les élèves orientés en Ulis dans une classe de référence en mentionnant le niveau et la formation

Les élèves orientés en Ulis nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements en plus des aménagements et adaptations pédagogiques mis en œuvre par les équipes pédagogiques.

## Dispositions générales



L'Ulis offre aux élèves orientés la possibilité de poursuivre en classe de référence des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsqu'ils sont très réduits.

## Réponses cohérentes aux besoins des élèves :

### Ulis

**TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales

**TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**TED/TSA** : troubles envahissants du développement ou troubles du spectre autistique

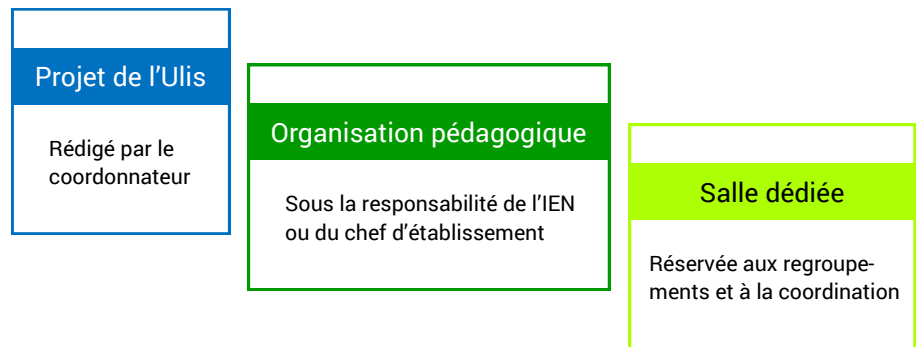
**TFM** : troubles des fonctions motrices

**TFA** : troubles de la fonction auditive

**TFV** : troubles de la fonction visuelle

**TMA** : troubles multiples associés

# Projet pédagogique de l'Ulis



## Le coordonnateur Ulis

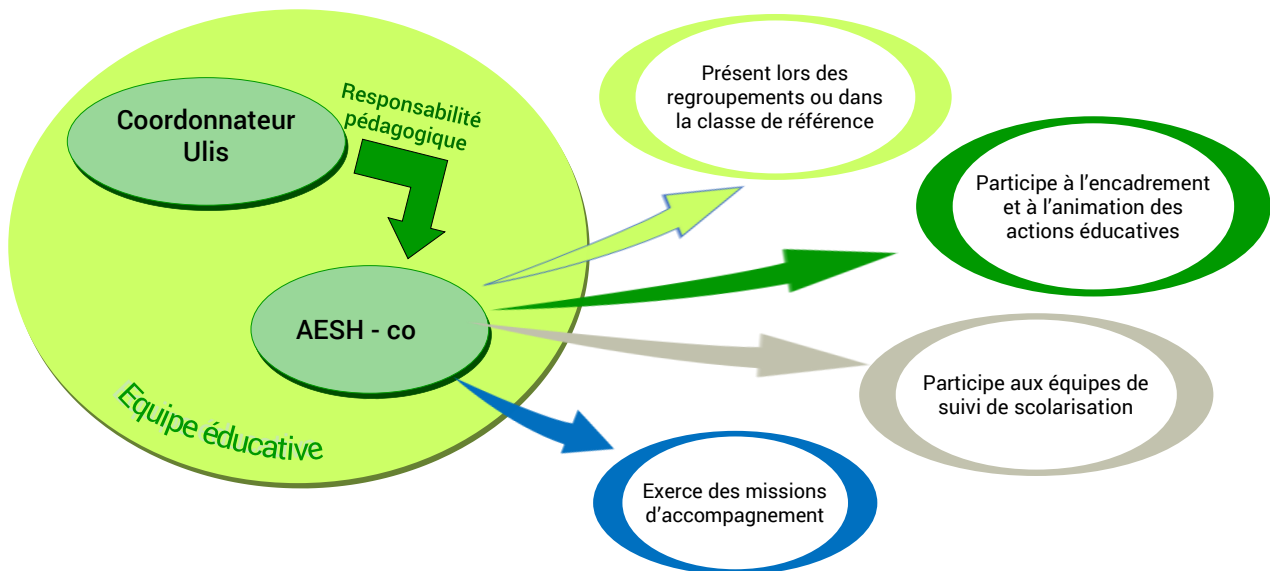
Chaque Ulis est dotée d'un coordonnateur, titulaire du Cappeï

Son action s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein du dispositif Ulis
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs
- le conseil à la communauté éducative en qualité de « personne ressources »

*Les temps de présence de l'élève bénéficiant du dispositif Ulis au collège ou en lycée ne sont pas en corrélation avec les obligations réglementaires de service du coordonnateur de l'Ulis .*

## Accompagnement humain en Ulis



Circulaire n° 2015-129 du 21-8-2015 – Unités localisées pour l'inclusion scolaire : dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 – Formation et insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Fiche de poste du coordonnateur Ulis - région académique

# R

## références

## SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Matériel

## pédagogique adapté

Le prêt de matériel pédagogique adapté est prévu afin de faciliter l'accès à l'autonomie des élèves en situation de handicap au cours de leur scolarisation.

### Glossaire

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**CDMPA** : coordonnateur départemental, matériel pédagogique adapté

**DSDEN** : direction des services départementaux de l'Éducation nationale

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**EE** : équipe éducative

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

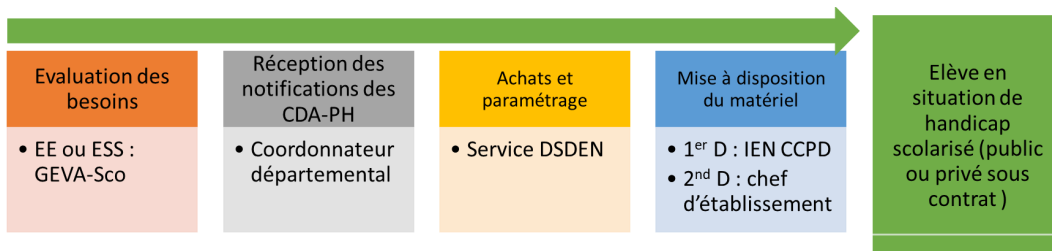
**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**IEN CCPD** : inspecteur de l'Éducation nationale chargé d'une circonscription du 1er degré

**MPA** : matériel pédagogique adapté

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

## Protocole



Selon les besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, l'élève en situation de handicap peut disposer de matériel pédagogique adapté à usage individuel dans le cadre d'une convention de prêt.

*Note : Les élèves non-reconnus par la MDPH peuvent utiliser leur matériel informatique ou celui de l'établissement suivant les conditions exprimées dans leur PAP.*



### Pôle de ressources

**Coordonnateur départemental**

Le CDMPA pourra guider les enseignants par un rôle de conseil et d'expertise.

La notification de matériels pédagogiques adaptés n'implique pas l'autorisation de son utilisation lors d'un examen qui nécessite dans tous les cas une demande d'aménagement des conditions d'examen.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site EBEP :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10499320/it/mise-a-disposition-de-materiel-pedagogique-adapte](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10499320/it/mise-a-disposition-de-materiel-pedagogique-adapte)

## Suivi de l'utilisation du matériel

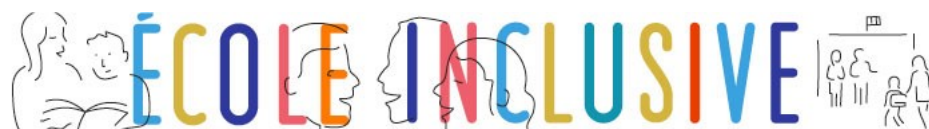


Fiche de recueil  
académique

Professeur

Synthèse /  
CDMPA

• Inspecteurs ASH  
• Conseillère technique  
académique ASH



## Convention de prêt

L'attribution de matériels pédagogiques adaptés relève d'une convention de prêt qui précise :

- la dénomination du matériel
- la durée du prêt
- l'usage du matériel
- la garde du matériel



Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 : diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap  
Circulaire n° 2001-061 du 5 avril 2001 : financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices

Circulaire n° 2001-221 du 29 octobre 2001 : financement de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices

Circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 : mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation

Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 : parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

R

éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Coopérer avec le médico-social

Le parcours scolaire de chaque élève se déroule prioritairement dans les établissements scolaires. Si l'élève ne peut effectuer sa scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire, l'unité d'enseignement de l'établissement médico-social ou de santé met en œuvre son parcours de formation.

## Modalités de scolarisation

Le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarisation des élèves et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

Article 2 du décret n° 2005-1752

Lorsque les aménagements substantiels de la scolarité s'avèrent nécessaires, le PPS peut orienter l'élève vers un ESMS qui permet la mise en place d'un projet global incluant le projet pédagogique de l'unité d'enseignement.

Dans le cadre de la coopération avec l'Éducation nationale, des scolarisations partagées sont possibles.

### Glossaire

**ARS** : agence régionale de santé

**EMAS** : équipe mobile d'appui à la scolarisation

**ESMS** : établissements et services médico-sociaux

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**SESSAD** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

**UEE** : unité d'enseignement externalisée

**ULIS TSA** : unités localisées pour l'inclusion scolaire – trouble du spectre autistique



Scolarisation dans l'école de référence avec ou sans aide



Dispositifs collectifs d'aide à la scolarisation



Unités d'enseignement d'établissements médico-sociaux



# Coopération entre les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médico-social dans les établissements scolaires



- Renforcement du pilotage régional entre les rectorats et l'ARS
- Structuration du maillage départemental des dispositifs adaptés aux besoins éducatifs particuliers des élèves
- Conventonnement constitutif des unités d'enseignement
- Création d'équipes mobiles territoriales d'appui aux établissements scolaires : depuis la rentrée 2019 et extension chaque année
- Déploiement de PIAL renforcés avec appui médico-social par académie, depuis la rentrée 2019
- Développement d'un plan de formation des personnels médico-sociaux sur la coopération avec l'Éducation nationale.
- Doublement des UEE du secteur médico-social d'ici à 2022
- Participation des parents d'élèves scolarisés en UEE à la communauté éducative de l'école ou de l'établissement scolaire où est située l'unité d'enseignement
- Renforcement de Sessad en appui aux Ulis TSA 2nd degré
- Création de places de Sessad sur tout le territoire



## Des professionnels du médico-social

14 PIAL renforcés

Un PIAL renforcé contribue à générer une offre de services facilitant une continuité des parcours scolaires et une gradation des accompagnements en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Il bénéficie de l'appui de professionnels du secteur médico-social, coordonné en pôle ressource.

Pour une collaboration renforcée avec l'Éducation nationale, les EMA sont, par exemple, amenées à accompagner les professionnels de l'Éducation nationale, à proposer des aménagements dans la classe au regard des besoins spécifiques de l'élève ou encore à intervenir directement auprès de l'élève, en situation complexe ou en situation de crise.

8 EMAS



Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

Convention de partenariat du 9 mars 2018 signée entre le directeur général de l'ARS PACA et les recteurs d'académies d'Aix-Marseille et Nice

Pour une rentrée pleinement inclusive en 2019 : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2019\\_dp\\_ecole\\_inclusive.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/2019_dp_ecole_inclusive.pdf)

Circulaire DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Quel plan pour qui ?

Au-delà des différenciations pédagogiques construites pour tous les élèves au sein de la classe, divers dispositifs en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers peuvent également être proposés.

### Glossaire

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**PAI** : projet d'accueil individualisé

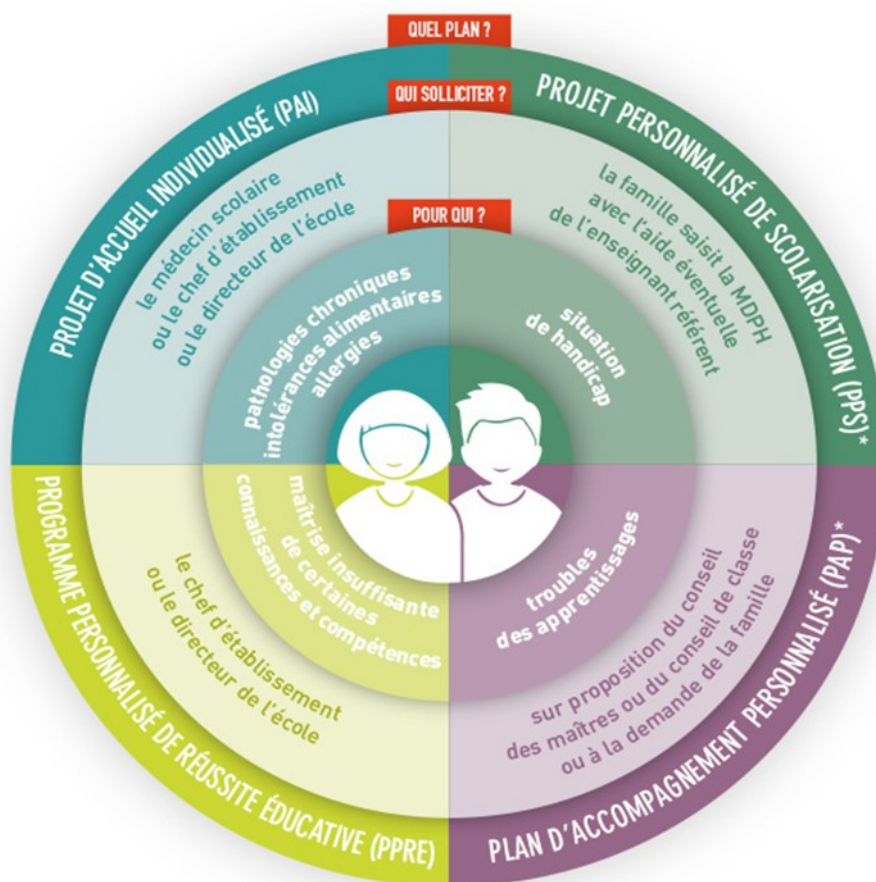
**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

La loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarité de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et vise une École pleinement inclusive à l'horizon 2022.

L'École inclusive permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de tous les élèves et notamment des élèves en situation de handicap.



# Les différents plans

## PAI

Facilite la scolarité des élèves atteints de troubles de la santé physique ou psychique.

Aménagement de la scolarité

Traitement médical

Protocole d'urgence

*Non développé dans ce vademecum – voir circulaire du 10/02/2021*

## PAP

Concerne les élèves présentant des difficultés scolaires en raison d'un trouble des apprentissages

Aménagements et adaptations pédagogiques

## PPRE

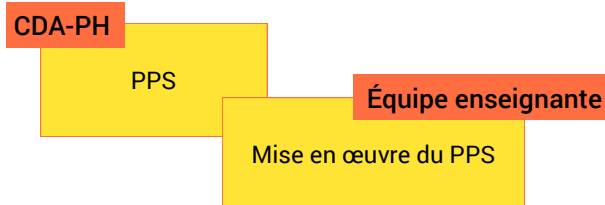
Mis en place à tout moment de la scolarité, pour des élèves qui éprouvent des difficultés passagères dans l'acquisition du socle commun et risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences à la fin d'un cycle d'enseignement

Pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées



## PPS

- ⇒ Définit les modalités de compensation. Lorsque la situation de handicap le requiert, le PPS précise les besoins de l'élève en termes d'orientation, d'accompagnement, d'aide humaine et matérielle.
- ⇒ S'articule avec le document de mise en œuvre du PPS complété par les équipes enseignantes.



Orientation ou accompagnement

Préconisation d'aménagements et adaptations pédagogiques

Accompagnement humain

Attribution de matériel

[Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance](#)

[Décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves : évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d'aide et redoublement : modification](#)

[Code de l'éducation : Articles D. 351-9 ; D. 311-13 et D. 351-5](#)

Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Programme personnalisé de réussite éducative

Le programme personnalisé de réussite éducative est un programme coordonné d'actions dont l'objectif est d'apporter une réponse efficace à la prise en charge des difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun.

## Objectifs du PPRE

### Glossaire

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**RASED** : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté



# Modalités d'organisation



## Repérer les élèves

- A l'école lors des conseils de maîtres ou de cycle
- Lors de commissions instaurées dans le cadre du conseil école-collège pour favoriser la continuité des aides entreprises et en assurer toute l'efficacité
- Au collège lors des conseils de classe
- Tout au long de l'année dès qu'un obstacle semble freiner la progression

## Formaliser

Le PPRE est un document écrit qui  
⇒ implique l'équipe pédagogique et éducative  
⇒ favorise le suivi des actions à mener

Y sont précisés :

- l'identité et la classe de l'élève
- la ou les compétences à travailler
- l'objectif à atteindre
- les membres de la communauté éducative impliqués
- la période de mise en œuvre du PPRE

## Mettre en œuvre

L'essentiel des actions prévues dans le cadre du PPRE est conduit au sein de la classe grâce à un accompagnement pédagogique spécifique.

## Diagnostiquer les besoins

Les élèves doivent bénéficier d'un diagnostic sur les compétences du socle commun pour lesquelles l'acquisition semble fragile.

Objectifs :

- Mesurer le degré de maîtrise des connaissances et du savoir-faire de l'élève
- Comprendre l'origine des difficultés rencontrées par l'élève
- Permettre aux équipes enseignantes de mettre en avant les points d'appui

## Informier l'élève et la famille

Le directeur d'école ou le chef d'établissement rend visibles les actions menées et les modalités d'organisation du PPRE.

L'adhésion de la famille est un vecteur de réussite.

## Évaluer

L'évaluation personnalisée doit être effectuée en référence aux compétences du socle travaillées durant la durée de mise en place du PPRE. Elle permet de juger de l'utilité de son interruption ou de sa poursuite.

Dans ce dernier cas, les objectifs sont révisés.

Circulaire n° 2006-138 du 25-08-2006 : mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège

Eduscol : les programmes personnalisés de réussite éducative : objectifs et organisation

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Plan d'accompagnement personnalisé

Le plan d'accompagnement personnalisé est une réponse interne de l'Éducation nationale pour permettre à tous les élèves du premier comme du second degré, présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages, de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

## Modalités de mise en œuvre du PAP

### Glossaire

**EN** : Éducation nationale

**MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

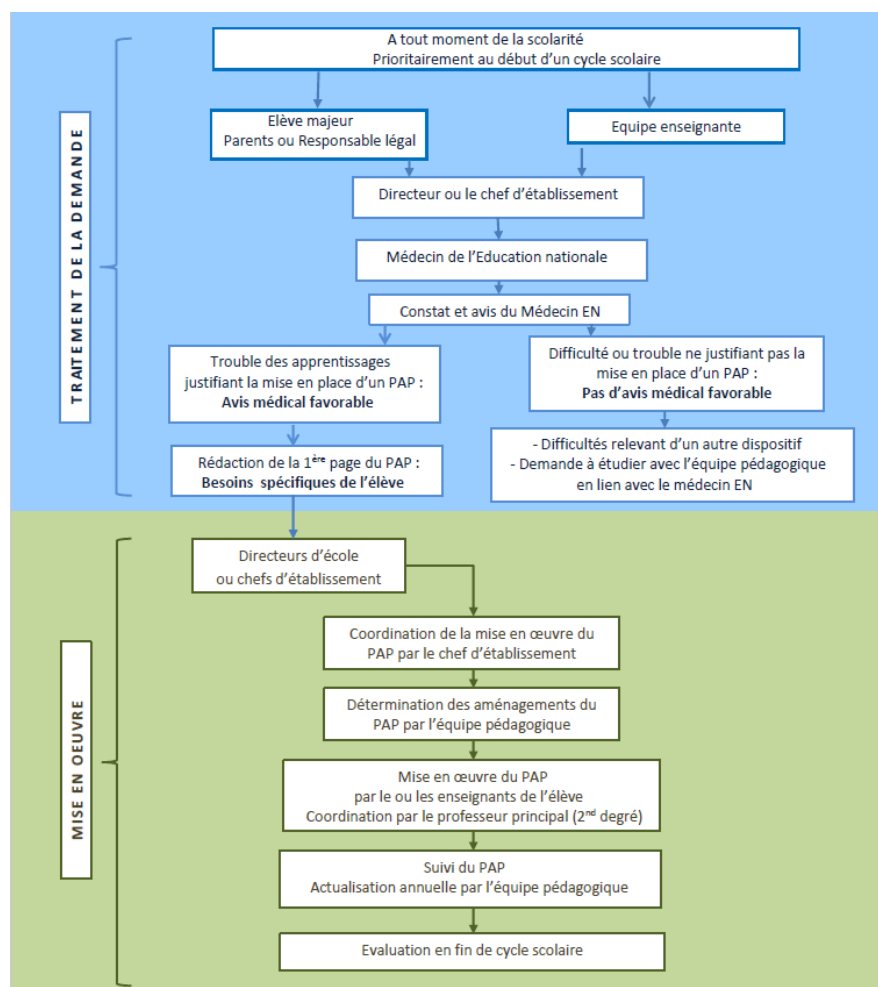
**PAI** : projet d'accueil individualisé

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**TA** : troubles des apprentissages



# Périmètre d'actions du PAP

## Droit opposable

- La mise en place d'un PAP est un droit opposable :
- ⇒ L'établissement scolaire ne peut refuser à la famille de demander un PAP.
  - ⇒ L'avis favorable du médecin de l'EN implique une mise en œuvre effective.

## Objectif

- Rendre les apprentissages accessibles.  
La nature et l'ambition des apprentissages restent les mêmes que pour les autres élèves.
- ⇒ Pas de modification de programme, mais une programmation adaptée.

## Matériel spécifique

- L'élève peut utiliser son matériel personnel ou celui de l'établissement.
- ⇒ Aucune compensation n'est notifiée par la MDPH.

## Aménagement d'examen

Les demandes d'aménagement des conditions d'examens font l'objet d'une procédure distincte.

## Suivi

Partie intégrante du livret de parcours inclusif, le PAP suit l'élève d'école en établissement.

### Liens avec les autres dispositifs

<b>PPRE</b>	Si le dispositif ne répond pas suffisamment aux besoins de l'élève	Substitution PPRE ⇒ PAP
<b>PAI</b>	Le PAI comporte des préconisations médicales	Complémentaire au PAP
<b>PPS</b>	Lorsque l'élève relève de mesures de compensation au titre du handicap	Substitution PAP ⇒ PPS

## Rôle des enseignants

### Rédaction

*Un travail d'équipe*

- L'équipe pédagogique
- ⇒ Relève les points d'appui et les besoins de l'élève
  - ⇒ Détermine les adaptations et aménagements nécessaires : choix des items les plus pertinents
  - ⇒ Formalise les adaptations sur le livret PAP

[Livret PAP modifiable numériquement](#)

### Mise en œuvre

*Développement des pratiques inclusives*

Chaque enseignant dans sa discipline inclut dans sa pratique les adaptations et aménagements nécessaires à l'élève.

### Évaluation

*1 fois par an*

Chaque année, il appartient à la communauté éducative d'évaluer et réguler les adaptations proposées. Il est inutile de redemander l'avis du médecin, sauf si la situation a évolué.

### M@gistère

Formation en autonomie :

[Des troubles aux répercussions sur les apprentissages \(TA et PAP\)](#)

permet à chacun de se former ou de mettre à jour ses connaissances.

[Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance](#)

[Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves \(art. L. 311-7 et D. 311-13 du Code de l'éducation\)](#)

[Circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 : plan d'accompagnement personnalisé](#)

R

éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

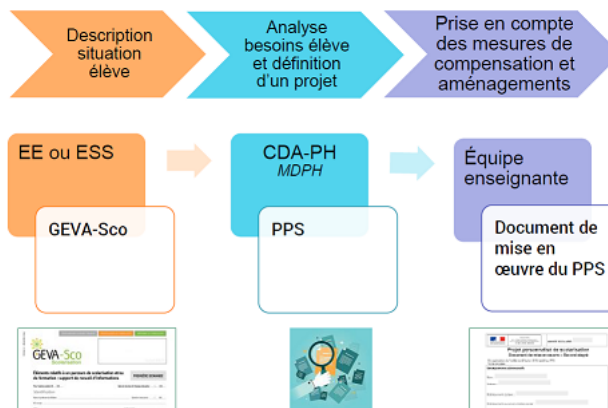
Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Projet personnalisé de scolarisation

Le projet personnalisé de scolarisation est un document élaboré par la maison départementale des personnes handicapées qui définit le déroulé de la scolarité des élèves en situation de handicap et détermine les besoins en terme de compensation scolaire.

## 3 étapes



## Glossaire

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**EE** : équipe éducative

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**MOPPS** : mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Mise en oeuvre

### L'équipe éducative

- dans l'attente d'une décision de la MDPH, prend les mesures pédagogiques utiles sans attendre la notification d'un PPS.

### Le projet d'école ou d'établissement

- dans son volet inclusif, prend en compte les PPS et les aménagements et adaptations nécessaires pour la scolarisation des élèves concernés.

### Le directeur d'école ou le chef d'établissement

- est garant de la mise en œuvre des PPS au sein du Pial.



## 2 documents



PPS	
Décisions	Préconisations pédagogiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Accompagnement humain</li> <li>◆ Attribution de matériel pédagogique adapté</li> <li>◆ Orientation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Adaptations pédagogiques</li> <li>◆ Autres accompagnements</li> <li>◆ Mesures préparatoires à l'orientation professionnelle</li> </ul>



Il appartient à l'éducation nationale de mettre en œuvre le PPS

**MOPPS**

La prise en compte des spécificités de l'élève en situation de handicap nécessite une réponse construite et organisée pour faciliter l'accès aux apprentissages.

La circulaire n°2016-117 du 8-8-2016 propose en annexe un document pour aider l'enseignant ou l'équipe enseignante de l'élève à traduire les décisions et préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques.

Dans le second degré, le professeur principal est chargé de coordonner la rédaction du document de mise en œuvre du PPS, sous la responsabilité du chef d'établissement.

**C'est la feuille de route du parcours de formation de l'élève en situation de handicap.**

## Document de mise en œuvre du PPS

Le document de mise en œuvre du PPS est décliné en 3 versions :

- ◆ Maternelle
- ◆ Élémentaire
- ◆ 2<sup>nd</sup> degré

**3- Aménagements et adaptations pédagogiques**

**Maternelle**

- Privilégier la prise de parole en petits groupes
- Généraliser les rituels et accepter les répétitions
- Variar les canaux (auditif, visuel, gestuel, oral...) dans les activités
- Variar les outils et supports
- Expliquer toute règle
- Privilégier les aides visuelles
- Systématiser des procédures
- Privilégier les entrées multiples
- Multiplier les jeux au

**Elémentaire**

**Écriture, production d'écrits**

- Permettre l'utilisation d'une feuille blanche, sans lignage ni petits carreaux ou au contraire accentuer le caractère foncé du trait
- Utiliser des repères de couleurs, par exemple pour situer l'endroit où l'élève doit commencer son travail
- Proposer divers outils scripteurs que l'élève choisira en fonction de ses facilités et de l'écrit à produire (stylo, crayon, feutre, etc.)
- Choisir le mode d'écriture
- Simplifier les règles
- Privilégier l'application

**2<sup>nd</sup> degré**

**Évaluations :**

- Mettre en place un temps majoré
- Adapter des modalités d'évaluations à l'élève (écrites ou orales)
- Donner les consignes à l'oral
- Différencier les supports de l'évaluation de façon à limiter l'écrit (QCM, schémas à légender, exercices à trous, à cocher, à relier...)
- Diminuer le nombre d'exercices ou de questions
- Autoriser le recours aux différents outils utilisés habituellement
- Ne pas pénaliser l'orthographe et le soin dans les travaux écrits.
- Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)
- Évaluer les progrès pour encourager les réussites

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Arrêté du 6-02-2015 – Projet personnalisé de scolarisation - documents formalisés et nomenclatures applicables au PPS

Circulaire du n°2016-117 du 8-8-2016 - Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

<https://www.education.gouv.fr/bo/2006/32/MENE0602187C.htm>

**R**

éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Contribuer à une équipe éducative

L'équipe éducative réunie à l'initiative du directeur ou du chef d'établissement, est une instance fonctionnelle de coopération qui permet d'analyser la situation personnelle et concrète d'un élève, sans être transformée en instance disciplinaire.

## Glossaire

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**EE** : équipe éducative

**EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**LPI** : livret de parcours inclusif

**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Instance de concertation

### Objectifs

- ◆ Analyser à partir d'évaluations scolaires le parcours d'un élève, afin d'accompagner les démarches d'orientation
- ◆ Organiser l'élaboration et le suivi du parcours inclusif des élèves à besoins éducatifs particuliers

### Pour quels élèves ?

- ◆ Les élèves en difficulté à l'école
- ◆ Les élèves pour lesquels on envisage un PPRE ou un PAP
- ◆ Les élèves pour lesquels on envisage une orientation vers les enseignements adaptés ou une saisine de la MDPH

### Quels sont les acteurs ?

- ◆ Le directeur ou le chef d'établissement
- ◆ L'élève et son représentant légal
- ◆ Le médecin scolaire (éventuellement)
- ◆ Le psychologue scolaire / les membres du réseau d'aides / l'assistante sociale
- ◆ L'enseignant de la classe / le professeur principal
- ◆ L'ensemble des professionnels qui suivent l'élève en dehors de l'école

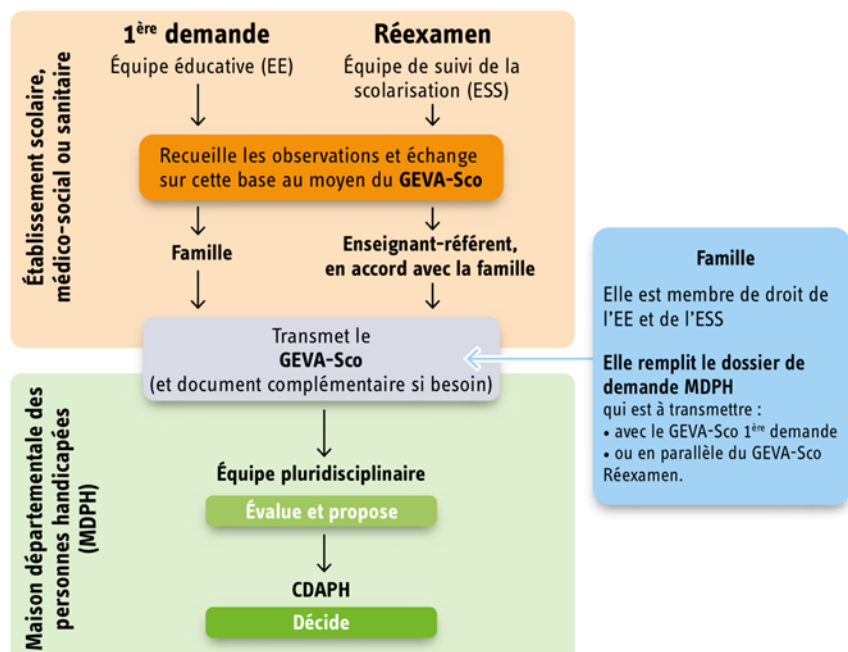
### Quels sont les outils ?

- ◆ Compte-rendu de l'EE
- ◆ GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande : en cas de saisine de la MDPH par la famille
- ◆ LPI : livret de parcours inclusif



# Procédure d'élaboration GEVA-Sco

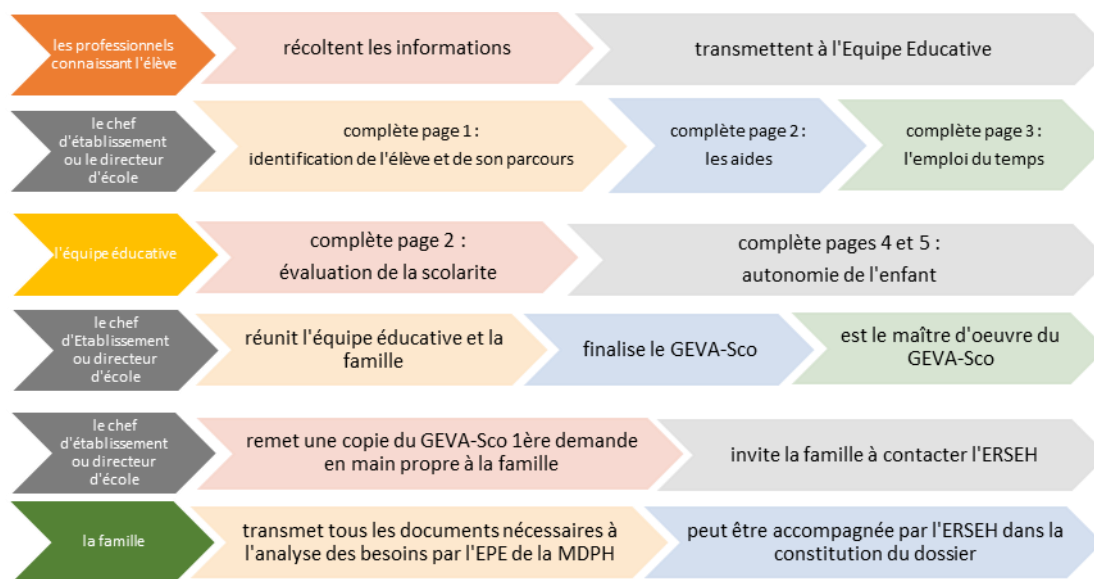
## Les acteurs, rôles et objectifs



Outil d'aide à l'évaluation, le GEVA-Sco regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.

Le support GEVA-Sco existe en deux versions : l'une pour les premières demandes, l'autre pour les réexamens (lors d'une évolution de la situation de l'élève, lors d'une nouvelle demande ou lors d'un bilan de la mise en œuvre du PPS). La structure et l'essentiel des rubriques sont identiques dans les deux documents. Le document de réexamen comporte deux pages supplémentaires et spécifiques (pages 6 et 7).

## GEVA-Sco 1<sup>ère</sup> demande



Pour vous aider :  
[Manuel d'utilisation du GEVA-Sco](#)

Arrêté du 6-2-2015 - J.O. du 11-2-2015 / MENESR - DGESCO A1-3 relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap - Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)

Décret n° 91-383 du 22 avril 1991 – Art.21 – relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Contribuer à une ESS

L'équipe de suivi de scolarisation, réunie à l'initiative de l'Erseh, exerce une fonction de veille sur le déroulement du parcours scolaire de l'élève en situation de handicap.

### Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESMS** : établissements et services médico-sociaux

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**PE** : professeur des écoles

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Instance de veille

### Objectifs

- ◆ Assurer le suivi de chaque projet personnalisé de scolarisation et faciliter sa mise en œuvre
- ◆ Evaluer les compétences, les connaissances acquises et les difficultés qui subsistent au regard des aménagements, adaptations, orientations et compensations mis en œuvre

### Pour quels élèves ?

- ◆ Les élèves ayant déjà un PPS

### Quels sont les acteurs ?

- ◆ L'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- ◆ L'élève et s'il est mineur, accompagné de son représentant légal. La famille peut se faire accompagner ou représenter par la ou les personnes de son choix
- ◆ L'ensemble des professionnels qui concourent à la mise en œuvre du PPS et qui interviennent auprès de l'élève

*Les acteurs sont tenus à la confidentialité des informations échangées lors de l'ESS*

### Quels sont les outils ?

- ◆ Le GEVA-Sco tient lieu de compte-rendu de l'ESS :
  - ➔ il rend compte des activités de l'élève relevées par les équipes enseignantes
  - ➔ il est adressé par l'Erseh, à la famille, à la MDPH, au directeur d'école / chef d'établissement / directeur de l'ESMS
- ◆ Le PPS
- ◆ Le document de mise en œuvre du PPS



# L'ESS dans le parcours de l'élève



## Déroulé de l'ESS

### Erseh

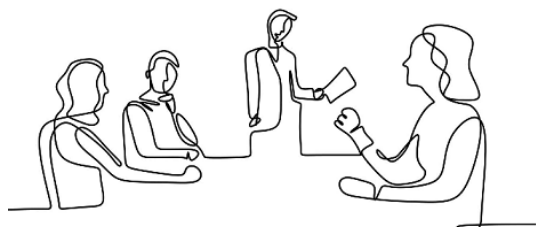
- Planifie et anime l'ESS au moins une fois par an
- Invite les participants



### Communauté éducative



- **Le professeur principal en lien avec l'équipe pédagogique ou le PE**  
 Complète / Modifie le document de mise en œuvre du PPS  
 Précise les besoins en terme d'accompagnement de l'AESH  
 Décrit les points d'appui, les difficultés de l'élève, ses réussites et ses besoins
- **L'AESH**  
 Souligne les progressions d'autonomie
- **L'élève**  
 Formalise son projet de scolarité en s'appuyant sur ses réussites



### Erseh

- Rédige le GEVA-Sco réexamen
- Communique les éléments à tous les acteurs : famille, école ou établissement, MDPH

Circulaire n°2016-117 du 08/08/2016 : Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires — En annexe : Documents de mise en œuvre du PPS  
 Arrêté du 06-02-2015 JO du 11-02-2015 : Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco)  
 Formulaires Geva-sco



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Travailler avec les AESH

Les accompagnants des élèves en situation de handicap constituent une modalité de compensation notifiée par la maison départementale des personnes handicapées, qui vise l'accessibilité pédagogique pour ces élèves.

## Appartenance des AESH à la communauté éducative

Les AESH participent au collectif de travail des écoles et établissements au sein d'un PIAL et sont membres à part entière de la communauté éducative.

Les modalités d'accompagnement de l'élève en situation de handicap par les AESH sont élaborées par les enseignants dans le cadre de l'organisation pédagogique du PIAL. Elles visent le développement de l'autonomie de l'élève dans ses apprentissages en fonction des stratégies pédagogiques, dans une approche relevant de l'étyage et sans se substituer à l'élève. Les AESH peuvent aussi avoir pour mission de sécuriser l'environnement de l'élève ou de lui apporter la protection nécessaire quand la situation ou le contexte l'impose.



### Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

**SDEI** : service départemental de l'école inclusive

### Mission de l'accompagnement humain au sein du PIAL



Individuelle

Mutualisée

Collective

En appui pour les Ulis

**Accompagnement mutualisé** : la CDA-PH détermine les activités principales sans précision de quotité horaire. Cette aide permet d'offrir aux élèves qui ne nécessitent pas une attention soutenue et continue, un accompagnement souple, disponible et de proximité immédiate, en fonction de leurs besoins.

**Accompagnement individuel** : la CDA-PH détermine la quotité horaire nécessaire en terme de compensation.

**Affectation globale des moyens** nécessaires en accompagnement humain pour chaque PIAL par le SDEI.

**Organisation des accompagnements** : le coordonnateur s'appuie sur les notifications individuelles ou mutualisées pour répondre au plus près des besoins des élèves notifiés.



## Activités des AESH



### Accompagnement des élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle

- Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance de l'élève et de l'environnement
- Favoriser la communication et les interactions entre l'élève et son environnement ;
- Sensibiliser l'environnement de l'élève au handicap et prévenir les situations de crise, d'isolement ou de conflit
- Favoriser la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés
- Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins de l'élève. Dans ce cadre, proposer à l'élève une activité et la mettre en œuvre avec lui

### Accompagnement des élèves dans les actes de la vie quotidienne

- Assurer les conditions de sécurité et de confort
- Aider aux actes essentiels de la vie
- Favoriser la mobilité



### Accompagnement des élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage

- Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles de l'élève en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences
- Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps
- Faciliter l'expression de l'élève, l'aider à communiquer
- Rappeler les règles à observer durant les activités
- Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés de l'élève
- Soutenir l'élève dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite
- Assister l'élève dans l'activité d'écriture et la prise de notes, quel que soit le support utilisé
- Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation, lorsque sa présence est requise



### Formation

Formation initiale d'adaptation à l'emploi (60h)

Formation continue :

- plan académique de formation
- plan national de formation (MIN ASH)
- formation dans le cadre du PIAL
- parcours en autoformation M@
- accès à la plateforme Cap école Inclusive

Cap école  
inclusive

Confiance, apprentissages, partage

Plateforme d'accompagnement,  
de ressources pédagogiques  
et d'appui à la formation

Circulaire n°2017-084 du 3-5-2017 - Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Circulaire n°2019-088 du 5-6-2019 Circulaire de rentrée 2019—École inclusive

Circulaire n°2019-090 du 5-6-2019 Cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH)

Cap école inclusive

R

éférences

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Orientation et affectation vers le lycée

L'orientation et l'affectation s'organisent en lien avec les dispositifs de droit commun (parcours Avenir, stages...). Le projet personnalisé d'orientation est intégré dans le projet personnalisé de scolarisation de l'élève.

## Glossaire

**AFFELNET** : affectation des élèves par le Net

**CAP** : certificat d'aptitudes professionnelles

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**CFA-FA** : centre de formation d'apprentis – formation adaptée

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

**IA-DASEN** : inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

**IME** : institut médico-éducatif

**LP** : lycée professionnel

**LPO** : lycée polyvalent

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

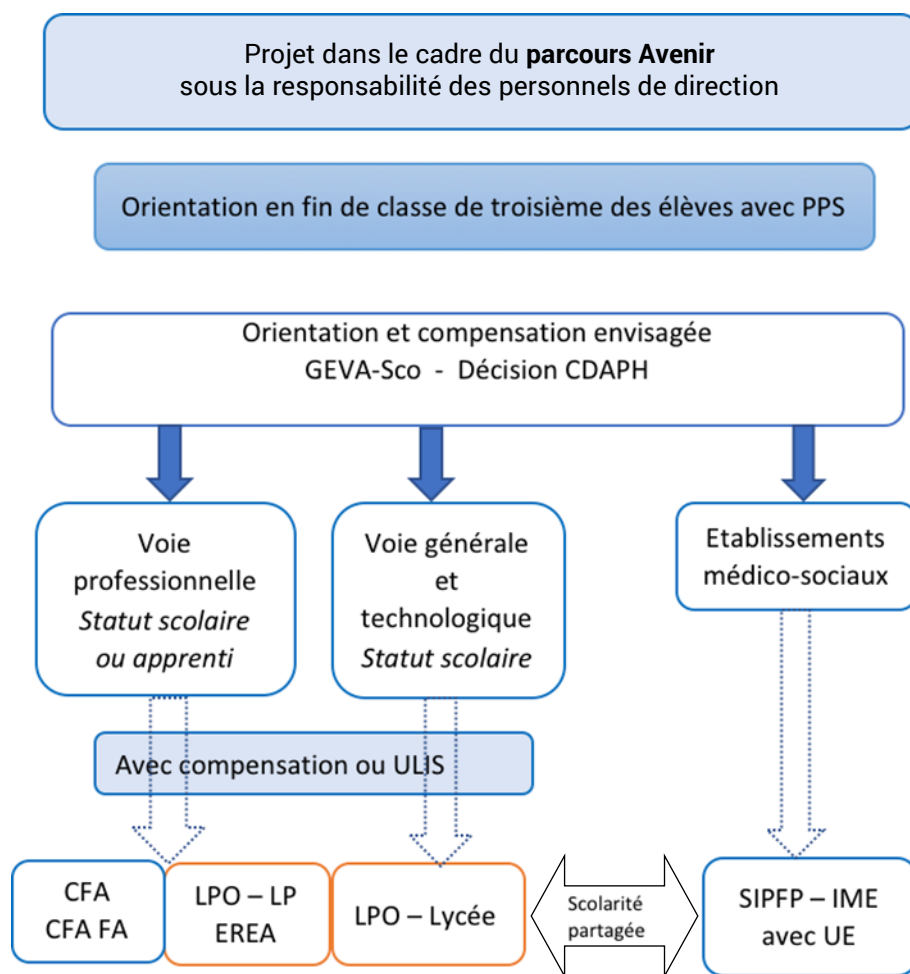
**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**SIPFP** : section d'initiation et de première formation professionnelle

**UE** : unité d'enseignement

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

## Procédure d'orientation





## Procédure

**Affectation**  
sous la responsabilité de l'IA-DASEN

Lorsque le PPO inscrit dans le cadre du parcours Avenir relève de la voie professionnelle, une procédure d'affectation spécifique est mise en œuvre.

**Une commission départementale préparatoire  
à l'affectation étudie**

- la priorité médicale d'une situation de handicap ou de santé
  - la pertinence de chaque vœu en fonction des indications médicales
- Elle prend en compte les éléments pédagogiques et la formation choisie et priorise l'affectation sur l'un des vœux formulés.



**AFFELNET**



**Formation professionnelle**  
CAP ou Baccalauréat professionnel  
avec ou sans Ulis

[Cirulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 - Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.](#)

[Cirulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 - Formation de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.](#)

[Manuel du GEVA-Sco – Arrêté du 6 février 2015 – JO du 11/02/15](#)





RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Dispense d'enseignement

La dispense d'enseignement est une mesure exceptionnelle qui peut être sollicitée lorsqu'un élève ne peut suivre un enseignement en raison de son handicap. La dispense constitue la dernière mesure possible lorsqu'aucun aménagement ou adaptation ne permet à l'élève d'accéder à l'enseignement.

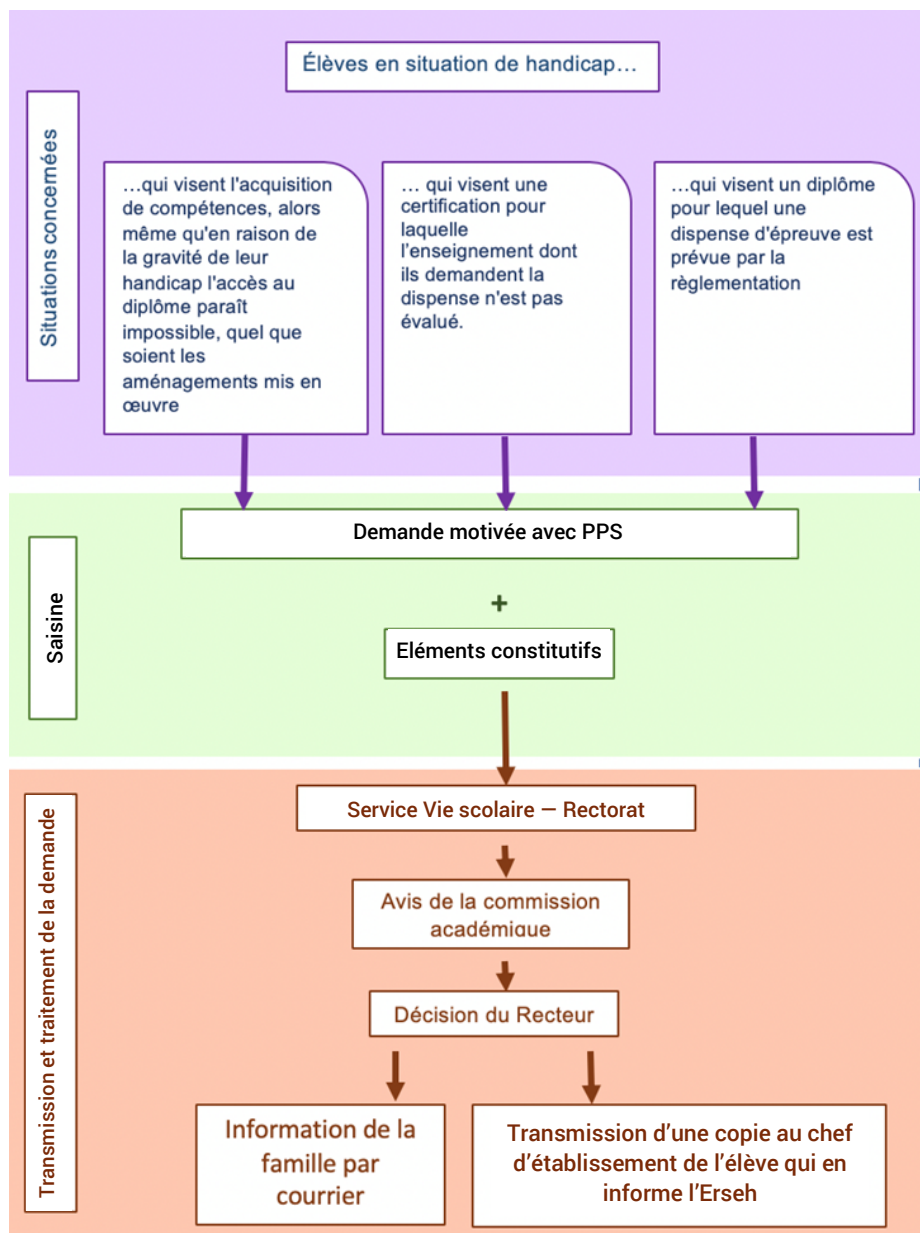
## Glossaire

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière scolaire

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation





## Foire aux questions

Comment solliciter une dispense d'enseignement ?	La décision relève de monsieur le recteur sur demande motivée et argumentée de la famille et accompagnée de pièces justificatives.
Quelles sont les pièces justificatives à joindre à la demande ?	<p>La demande doit comporter les pièces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une demande motivée de la famille ou de l'élève majeur,</li><li>• une copie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) ou des notifications de décisions de la CDA-PH,</li><li>• la notification d'aménagement d'examen, quel que soit le diplôme, si elle a été obtenue antérieurement,</li></ul> <p>Afin de compléter les éléments du projet personnalisé de scolarisation fourni (PPS) en cours de validité et de permettre l'étude du dossier, la famille pourra transmettre les éléments suivants à la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le bilan actualisé de connaissances et de compétences du guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) auquel seront joints :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ une évaluation scolaire globale (bulletins),</li><li>◆ une évaluation spécifique sur l'enseignement dont il est demandé la dispense, par un enseignant de la discipline,</li><li>◆ le compte-rendu du suivi du psychologue de l'Éducation nationale sur les perspectives scolaires et professionnelles en terme d'orientation.</li></ul></li><li>• les bilans médicaux et paramédicaux (orthophonique, neuropsychologique, autre), sous pli cacheté.</li></ul>
Quelle est la durée de validité d'une dispense accordée ?	Une dispense est généralement accordée pour la durée d'un cycle scolaire.
A quel moment peut-on faire une demande de dispense ?	Quand aucun aménagement ou adaptation ne permet à l'élève d'accéder à l'enseignement concerné. Cette demande doit cependant être évitée avant la classe de 5 <sup>ème</sup> .
En cas de dispense d'enseignement, qu'advient-il lors de l'examen ?	<p>Une dispense d'enseignement en cours de scolarité ne permet pas de bénéficier d'une dispense d'épreuve de la même discipline aux examens et concours correspondants.</p> <p>Les deux procédures sont distinctes. La famille en est informée dans le courrier de décision du recteur.</p>
Quel point particulier nécessite attention avant de faire une demande ?	Avant toute demande de dispense d'enseignement, il conviendra de s'assurer que l'enseignement dont on demande la dispense ne sera pas une épreuve obligatoire pour la validation du diplôme visé ou pour la poursuite d'études.



Code de l'Éducation : Article D.112-1-1 précisant les conditions de mise en œuvre des dispenses d'enseignement pour les élèves disposant de notifications de décisions de la CDA-PH.

Décret n°2014-1485 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029884555&categorieLien=id>

Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=10551](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=10551)

Circulaire académique <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA774/SVS774-194.pdf?ts=1544444029>

Références réglementaires pour les élèves sourds ou malentendants <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/4/default.htm>

Arrêté du 11 février 2013 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025372274&categorieLien=id>

Circulaire d'application [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?ci](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?ci)

Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires (point 5-2) [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=105511](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=105511)



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Accès au supérieur

L'objectif est de favoriser un projet de poursuite d'études ambitieux, la continuité des parcours et l'accès à l'enseignement supérieur, grâce à un accompagnement personnalisé, des élèves en situation de handicap.

### Glossaire

**CDA-PH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation en matière scolaire

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**PP** : professeur principal

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

**Psy EN EDO** : psychologue Éducation nationale, spécialité éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

## Dispositif d'orientation active

Sécurisation des parcours pour les élèves en situation de handicap

### Informer

- ◆ Modalité d'accueil et d'accompagnement
- ◆ Contacts avec les personnes dédiées au sein des établissements
- ◆ Repérage des aménagements, adaptations et accompagnements
- ◆ Site ministériel : <http://www.handi-u.fr>

### Connaitre

- ◆ Situation individuelle des élèves en situation de handicap scolarisés en terminale : PPS et adaptations proposées et parcours individualisés.

### Accompagner

- ◆ Élèves en situation de handicap dans la formulation de leur projet
- ◆ Familles concernées dans les modalités pour justifier de la situation particulière auprès du médecin conseiller technique
- ◆ Procédure Parcoursup

*Le psychologue éducation nationale, spécialité Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle, est un acteur essentiel dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap.*

*Il adapte un projet scolaire et professionnel avec les contraintes d'accessibilité, de distance domicile/établissement et de prise en charge médicale.*



# Accompagnement des élèves vers l'enseignement supérieur

## Processus d'orientation active et sécurisation des parcours vers l'enseignement supérieur

### En première générale et technologique

2 <sup>ème</sup> trimestre	Élaboration du projet personnalisé d'orientation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe éducative</li> </ul>
Conseil d'orientation anticipé de 1 <sup>ère</sup>	Fiche de liaison préparatoire à l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Psy EN EDO</li> <li>• PP</li> <li>• Erseh si possible</li> </ul>

### En terminale technologique ou professionnelle

1 <sup>er</sup> trimestre	Accompagnement de l'élève dans la formulation de ses choix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Psy EN EDO</li> <li>• PP</li> <li>• Erseh</li> </ul>
Avant le conseil de classe 1 <sup>er</sup> trimestre ou semestre	Fiche dialogue : intentions provisoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elève</li> </ul>
Dès formulation des vœux	Parcoursup : vérification des intentions conformes au PPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ESS</li> </ul>
	Fiche de liaison préparatoire à l'entrée dans l'enseignement supérieur : communication aux référents handicap des universités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erseh</li> <li>• Famille</li> </ul>
Poursuite d'études en EPLE	Transmission du dossier, du GEVA-Sco avec le PPO à la CDA-PH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erseh</li> </ul>
Poursuite d'études en université	Contact obligatoire avec le correspondant handicap de l'enseignement supérieur Transmission de la fiche de liaison complétée par les élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erseh, avec accord de la famille ou de l'élève majeur</li> </ul>



[Instruction n°2018-046 du 28-03-2018](#) relative à la procédure nationale de préinscription Parcoursup - Accompagnement des candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

[Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants](#)

Article L. 123-4-1 du Code de l'éducation relatif à l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études.

Articles D.351-3 à D.351-20 du code de l'éducation relatifs aux modalités de mise en œuvre du parcours de formation des élèves présentant un handicap.

Circulaire n°2016-117 du 08-08-2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Circulaire n°2016-186 du 30-11-2016 relative à la formation et à l'insertion professionnelles des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Arrêté du 01/07/15 relatif au parcours Avenir, BO du 09-07-2015.

# R

## éférences

## SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Accompagnement vers l'emploi

La plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle vise l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

## Garantir la continuité des parcours

### Glossaire

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**ESS** : équipe de suivi de scolarisation

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

**PFMP** : période de formation en milieu professionnel

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

**UNEA** : union nationale des entreprises adaptées

Collège

Lycée

Jusqu'au BTS

- ◆ Formation par apprentissage
- ◆ Emploi direct

Actions personnalisées pour enrichir les parcours Avenir

Accompagnement personnalisé

### Objectifs

Favoriser la montée en compétences

Augmenter la qualification et l'employabilité des jeunes

Favoriser l'insertion des jeunes dans un emploi durable

Développer la voie de l'apprentissage

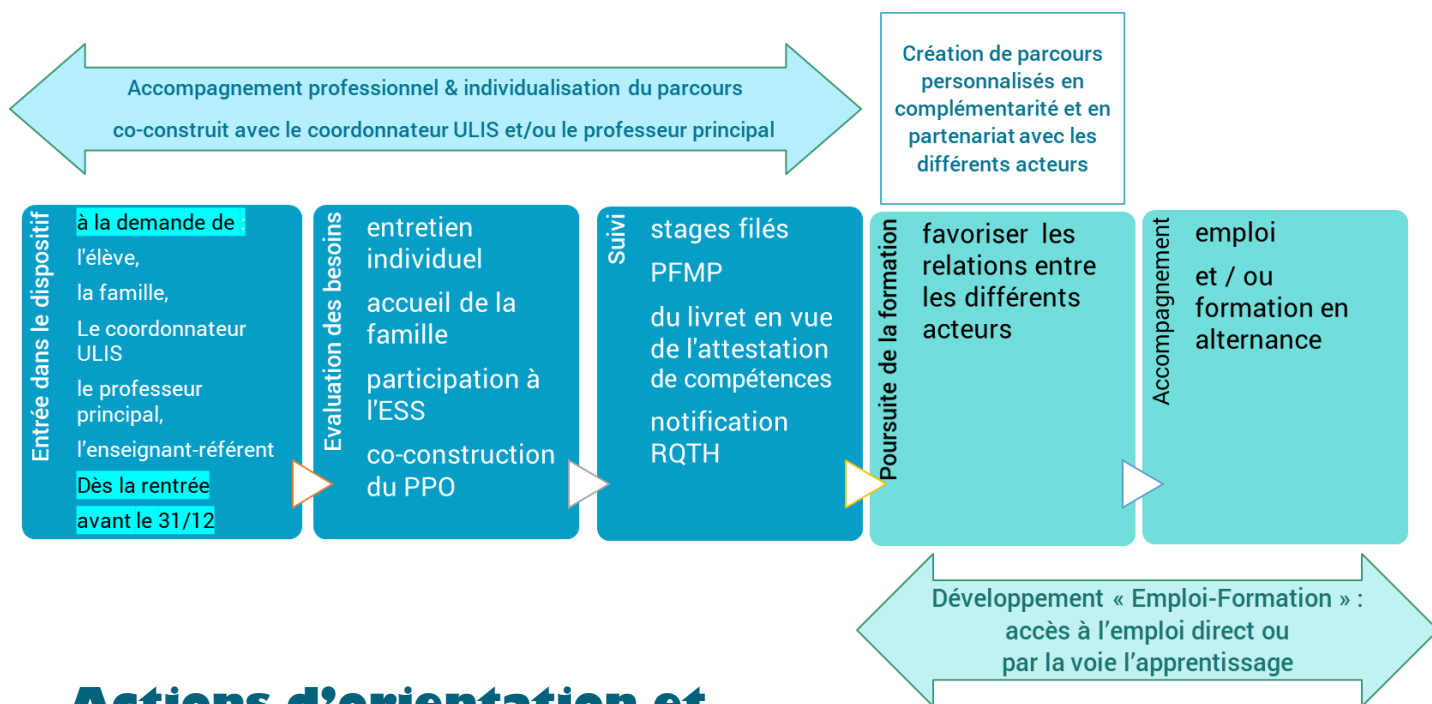
Faciliter la coordination entre les acteurs

### Pour qui ?

Elèves en situation de handicap

- scolarisés en 3<sup>ème</sup> ou au lycée avec PPS
- bénéficiant d'une Ulis de préférence
- avec RQTH actée ou en cours de demande

# Démarche d'accompagnement



## Actions d'orientation et d'insertion professionnelle

- Journées de visites d'entreprises
- Voyage au cœur de l'entreprise
- Participation aux Duo Day & Alternance par DuoDay
- Préparation à l'entretien de recrutement
- Forums-rencontres avec les entreprises adaptées et UNEA
- Mentorat au cœur de l'entreprise

## Contact

ce.pafip@ac-aix-marseille.fr

Établissement EREA Louis Aragon  
&  
Rectorat Aix-Marseille

**06 14 10 78 52**

**Un relais-Pafip**

sur chacun des départements



**Une coordinatrice**  
pour la région académique



Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 : insertion professionnelle  
 Arrêté du 11 février 2013 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025372274&categorieLien=id>  
 Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 relative aux Ulis  
 Circulaire n° 2016-186 du 30 nov 2016 relative à la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap  
 Circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires  
 « Ensemble pour l'Ecole Inclusive : préconisations « Accompagnement multi-partenarial des élèves en SH dans leurs 1ère démarches d'insertion professionnelle »  
 Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel : nouveau cadre d'intervention des entreprises adaptées et expérimentations



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Enrichir le parcours Avenir

Le parcours Avenir constitue une fenêtre sur le monde du travail. Pour les élèves en situation de handicap, des actions personnalisées sont proposées par la plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle.

## Enjeu



Découvrir le monde professionnel  
Élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnelle  
Valoriser des expériences dans un curriculum vitae  
Favoriser l'insertion professionnelle  
Réussir socialement et professionnellement

Complémentarité  
des acteurs

## Glossaire

**MACLE** : mentorat au cœur de l'entreprise

**MENTOR** : précepteur de Télémaque et ami d'Ulysse. Par assimilation, un mentor est un conseiller expérimenté, attentif et sage auquel on fait entièrement confiance

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle

**PER** : préparation à l'entretien de recrutement

**VACLE** : voyage au cœur de l'entreprise

Collégiens de 3<sup>ème</sup> – *Projet d'orientation*

**VACLE** Voyage au cœur de l'entreprise

Lycéens – *Accès à l'emploi, poursuite d'études*

**PER** Préparation à l'entretien de recrutement

**MACLE** Mentorat au cœur de l'entreprise

## VACLE Voyage au cœur de l'entreprise

### Objectifs

- Offrir des stages de 3<sup>ème</sup> sous forme d'un voyage au cœur de l'entreprise
- Sensibiliser à l'orientation
- Découvrir et comprendre le monde économique et la diversité des métiers
- Augmenter l'employabilité
- Prévenir le décrochage scolaire



Assimilé au stage obligatoire de 3<sup>ème</sup>  
Accueil de 4 à 8 élèves

VACLE est une immersion au sein de plusieurs services d'une entreprise avec une présentation de différents métiers.

[Fiche descriptive de l'action + vidéo témoignage](#)



## PER Préparation à l'entretien de recrutement

### Objectifs

- Préparer à l'insertion professionnelle en appui avec les enseignants
- Bénéficier de l'expérience d'un manager et d'un responsable des ressources humaines
- Comprendre les attentes d'un recruteur et les codes, valeurs et culture de l'entreprise
- Informer et inciter les jeunes à construire leur parcours scolaire et professionnel
- Augmenter le réseau professionnel pour l'établissement scolaire
- Augmenter l'employabilité



Par groupe de 8 à 15 élèves  
Dispositif en 3 modules :

- 2 modules au sein de l'établissement en présence de l'enseignant
- 1 module de simulation d'entretien de recrutement en entreprise

Attention renforcée sur les savoir-être professionnels

[Fiche descriptive de l'action](#)



## MACLE Mentorat au cœur de l'entreprise

### Objectifs

- Favoriser l'insertion professionnelle par l'accompagnement d'un mentor, professionnel d'entreprise
- Augmenter l'employabilité et la poursuite d'études
- Découvrir les codes, les valeurs et la culture d'entreprise
- Redonner confiance en soi
- Prévenir le décrochage scolaire



Accompagnement personnalisé d'un mentor, professionnel d'entreprise, auprès de lycéens scolarisés en formation professionnelle et en formation générale et technologique. Cet accompagnement se déroule dans un esprit de réciprocité et de sincérité en vue de développer un échange interactif, un partage de compétences et d'expériences dans un objectif gagnant-gagnant. C'est un engagement mutuel concrétisé par la signature d'une charte et engagements réciproques et la mise en place d'un comité de suivi mentorat.

## Entreprises participantes

THALES

STMicroelectronics

RTE

Schneider Electric

L'Occitane en Provence

Société Canal de Provence

[Arrêté du 1-07-2015 relatif au parcours Avenir](#)

[Circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016 : Réussir l'entrée au lycée professionnel](#)

[Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016 : Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires](#)

[Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 : La formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap](#)



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# La voie de l'apprentissage

Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le développement de l'apprentissage permet d'offrir aux jeunes, et tout particulièrement, aux jeunes à besoins éducatifs particuliers, des parcours diversifiés et sécurisés, répondant à leurs besoins. L'alternance facilite une insertion professionnelle adaptée à l'apprenti en situation de handicap.



**PAFIP**

Pass pour  
l'emploi

## La Pafip l'interlocuteur privilégié

### Glossaire

**AGEFIPH** : association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

**FIPHFP** : fonds pour l'insertion des Personnes handicapées dans la fonction publique

**OPCO** : opérateur de compétences

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle

**RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Renforce l'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap par un accompagnement personnalisé durant un contrat d'apprentissage

Facilite la coordination entre les acteurs École/Entreprise dans le cadre du parcours de formation et vers l'emploi

Facilite la coordination avec les services AGEFIPH, FIPHFP et OPCO

Sécurise le parcours de formation de l'apprenti en situation de handicap en formation comme en entreprise

Sensibilise les employeurs aux mesures relatives à l'apprentissage et aux conditions spécifiques d'accès à l'emploi des personnes handicapées

Informe sur les démarches, l'accessibilité et la mise en œuvre des aménagements et des aides matérielles ou humaines

## 4 conditions pour un apprenti en situation de handicap



Âge > 15 ans

Si la scolarité de la 6<sup>ème</sup>  
à la 3<sup>ème</sup> est accomplie

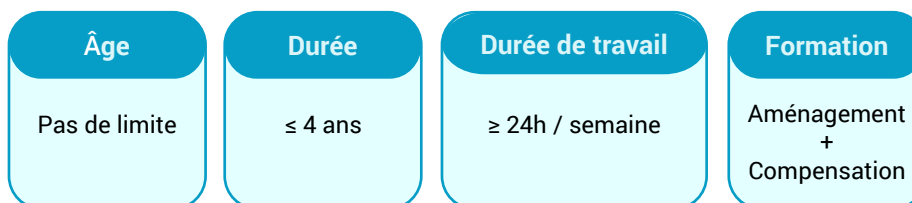
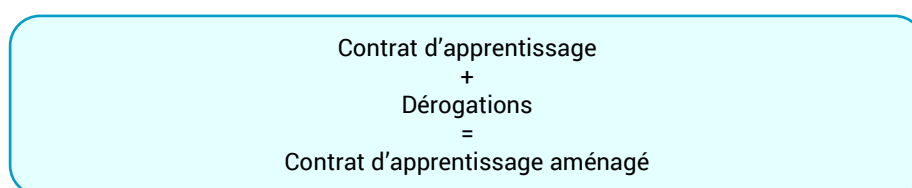
Âge > 16 ans

Sans limite d'âge

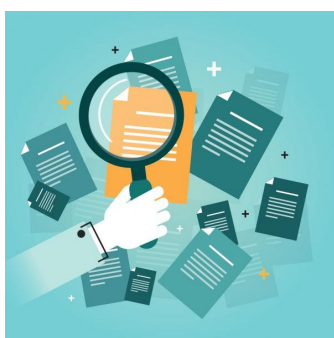
Inscription  
professionnelle

Dans le milieu ordinaire  
de travail

## Contrat d'apprentissage aménagé



*L'entreprise bénéficie d'aides spécifiques pour la formation et le recrutement de travailleurs handicapés*



Ensemble pour l'École Inclusive : préconisations « Accompagnement multi-partenarial des élèves en SH dans leurs 1<sup>ère</sup> démarches d'insertion professionnelle

Vade-mecum « Transformer le lycée professionnel : développer l'apprentissage à l'Éducation nationale »

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel : nouveau cadre d'intervention des entreprises adaptées et expérimentations

R

éférences

SOMMAIRE

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# AGESH

Afin d'améliorer les parcours inclusifs des élèves en situation de handicap, l'application AGESH facilite les missions de suivi assurées par les Erseh et constitue un outil de pilotage.

## Glossaire

**AESH** : accompagnant des élèves en situation de handicap

**AGESH** : application de gestion des élèves en situation de handicap

**AMEX** : télé service de gestion des aménagements des examens

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

**EE** : équipe éducative

**ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap

**MDPH** : maison départementale pour les personnes handicapées

**MPA** : matériel pédagogique adapté

**OTP** : mot de passe à usage unique

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

## Systeme d'information sécurisé

Développée par l'académie d'Aix-Marseille en coopération avec l'académie de Toulouse, AGESH est une application sécurisée pour le suivi des parcours inclusifs :

« Application de gestion des élèves en situation de handicap »

AGESH est une application à authentification forte sécurisée, la connexion est réalisée à l'aide du mot de passe OTP.

### Objectifs

- Améliorer le suivi des parcours inclusifs
- Garantir la mise en œuvre des mesures de compensation
- Faciliter les missions nomades des Erseh
- Centraliser et sécuriser les données
- Générer les outils nécessaires aux différentes opérations
- Restituer des éléments de pilotage à différents niveaux
- Compléter les enquêtes ministérielles
- Prendre en compte les évolutions réglementaires
- Interfacier les applications de gestion départementales
- Intégrer les données des MDPH

Élève

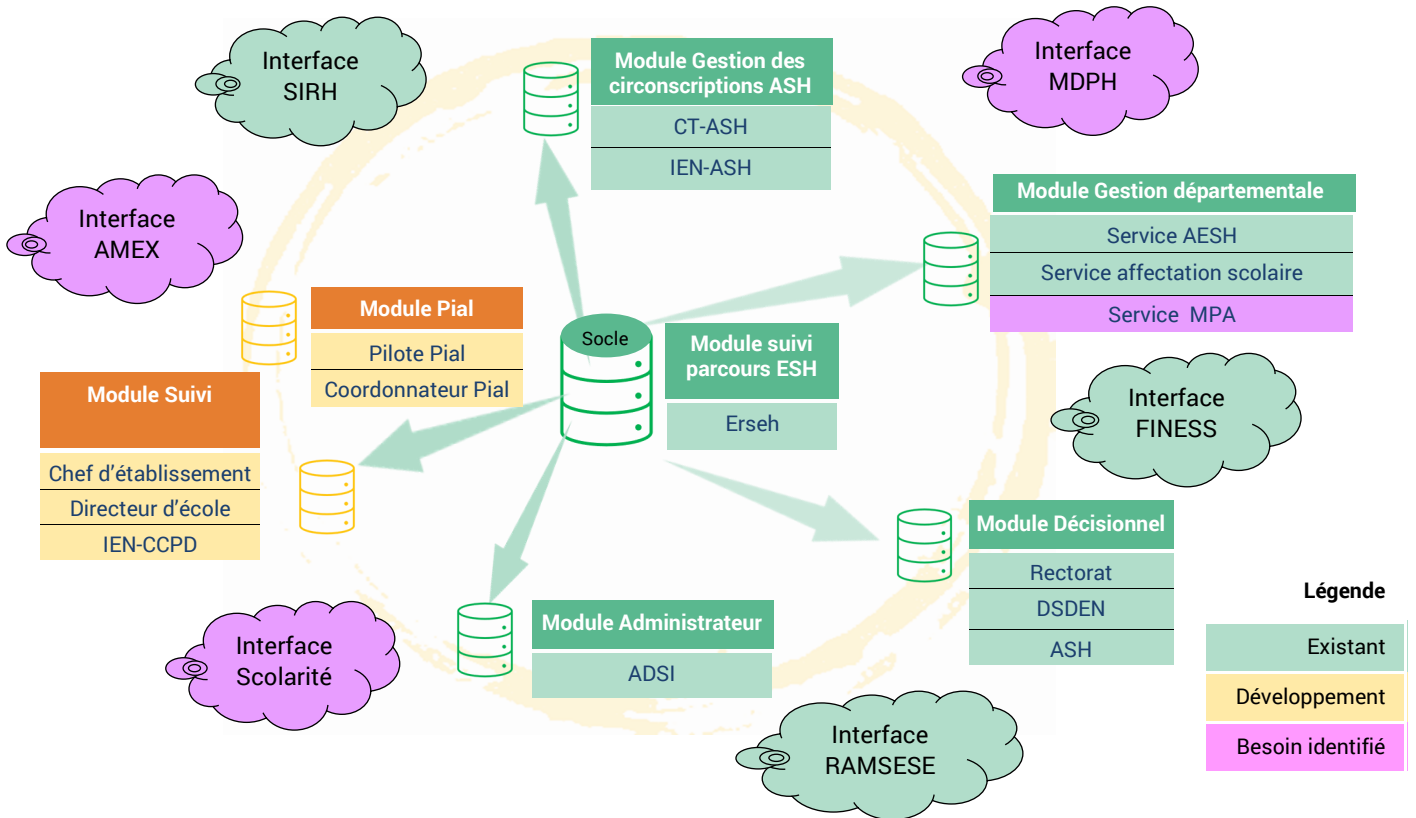
E.E.

C.D.A.P.H.

Saisie P.P.S.

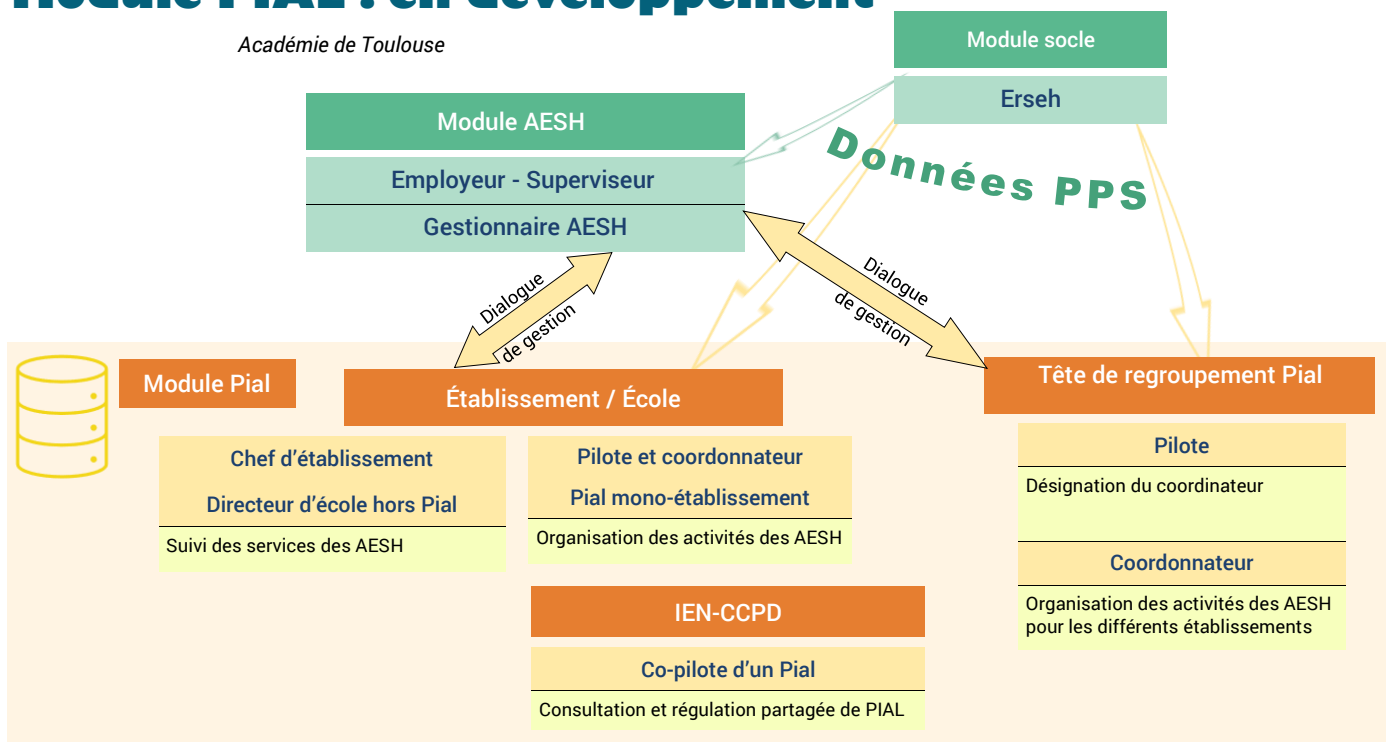
AGESH

# Évolution : au plus proche des besoins



## Module PIAL : en développement

Académie de Toulouse



[LOI n° 2005-102 du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

[Arrêté du 6 février 2015](#) : projet personnalisé de scolarisation

[Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016](#) : parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Pôle des PRTSA

Le pôle de région académique des PRTSA a pour vocation de répondre aux besoins d'accompagnement et de formation des enseignants et des équipes. Le déploiement des PRTSA sur l'ensemble du territoire de région académique permet d'assurer un maillage efficace en collaboration avec les acteurs du développement de la stratégie nationale pour l'autisme.

## Parcours de scolarisation des élèves avec autisme

### Accompagner

- ◆ Observation
- ◆ Analyse des besoins
- ◆ Conseils pédagogiques
- ◆ Aide méthodologique
- ◆ Évaluation

### Former

- ◆ Conception et animation de formations
- ◆ Contribution au plan de formation des établissements
- ◆ Mise en œuvre d'actions diversifiées

### Communiquer

- ◆ Présentation des missions du PRTSA
- ◆ Diffusion des supports
- ◆ Mutualisation d'outils et de ressources adaptés aux élèves avec TSA

### Glossaire

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CPC** : conseillers pédagogiques de circonscription

**IEN** : inspecteur Éducation nationale

**PRTSA** : « professeur ressources » des troubles du spectre autistique

### Stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022

#### 4 ambitions

1. Construire une société inclusive
2. Garantir le pouvoir d'agir
3. Conforter les équipes de professionnels
4. Inscrire la science au cœur des pratiques

#### 5 engagements

1. Doter la France d'une recherche d'excellence
2. Intervenir précocement auprès des enfants
3. Rattraper notre retard en matière de scolarisation
4. Soutenir la pleine citoyenneté des adultes
5. Soutenir les familles et reconnaître leur expertise



# Démarche d'accompagnement

## De l'expression des besoins...



## ... à la réponse

Mise en œuvre de l'accompagnement par le PR TSA

Les PR TSA selon les secteurs	
04	Sylvie VIALLY ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr
05	Dominique RUER ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr
06	Anaïs MULLER ressources.ash.autisme@ac-nice.fr
13 Marseille	Isabelle THUILLIER isabelle-franco.thuillier@ac-aix-marseille.fr
13 ASH-Est	Sylvie VIALLY ce.miraep.pra2@ac-aix-marseille.fr
13 ASH-Ouest	Dominique RUER ce.miraep.pra1@ac-aix-marseille.fr
84	Grégory KLUGHERTZ prtsa-84@ac-aix-marseille.fr
83	Lucienne TESTANIERE Lucienne.testaniere@ac-nice.fr



Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Elèves

## à haut potentiel

L'accompagnement des EHP est assuré par une cellule de région académique, prenant en charge le dialogue avec les familles, la formation des enseignants et la coopération avec les associations. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, l'équipe éducative peut solliciter le REI et le PR.

### Glossaire

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**EHP** : élève à haut potentiel

**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle pour les élèves en situation de handicap

**PFMP** : période de formation en milieu professionnel

**PPO** : projet personnalisé d'orientation

**PR** : « professeur ressources » du réseau d'établissements

**REI** : référent d'établissement inclusif

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

**UNEA** : union nationale des entreprises adaptées

## Identification des EHP

L'élève à haut potentiel pose sans arrêt des **questions**, fait **plusieurs choses à la fois**, n'est pas toujours facile à comprendre. Ses résultats sont **inégaux**, souvent meilleurs à l'oral.

Précis, perfectionniste, il apprend vite et sans effort mais n'a pas **forcément de méthode de travail**.

**Curieux**, il joue avec ou sur les mots jusqu'à l'**insolence**. Son sens de l'humour et de la répartie peut parfois sembler de l'**impertinence**.

Mais **hypersensible** voire hyperémotif, il a des difficultés à s'intégrer dans le groupe et préfère la compagnie des adultes.

Il a une **pensée en arborescence**, qui ne correspond pas au système scolaire français, qui fonctionne sur un mode séquentiel; ce qui explique qu'il se sente décalé.



### Vademecum national

« **scolariser un élève à haut potentiel** »

- ◆ détaille les parcours possibles
- ◆ propose les acteurs à mobiliser
- ◆ fournit des grilles d'identification pour les différents niveaux de scolarisation

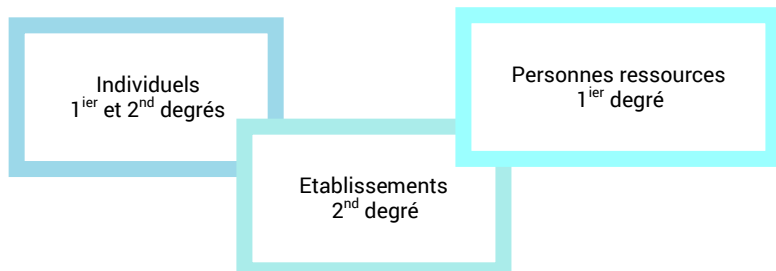
## Accompagnement du parcours de scolarisation des EHP

Dans le second degré, le REI de l'établissement constitue un relais auprès des équipes pédagogiques et éducatives pour la construction du parcours de formation des EHP.

La mise en place d'adaptations personnalisées peut également être accompagnée par la personne ressource du réseau académique dont dépend l'établissement.

# Formation des équipes éducatives

Pour les équipes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : une formation hybride



M@gistère académique  
Scolarisation des EHP  
Comprendre le profil EHP



## Partout en France : un parcours M@gistère en auto-formation

M@gistère académique  
Comprendre le profil EHP

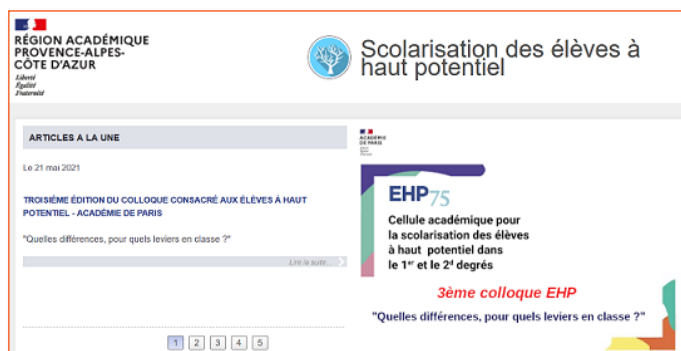


- ⇒ Nombreuses vidéos : profil cognitif EHP - Outils pédagogiques
- ⇒ Exemples de séquences à mettre en œuvre
- ⇒ Obtention d'un badge attestant le suivi du parcours

Lien : <https://magistere.education.fr/ac-aix-marseille/course/view.php?id=8875>

## Site de région académique EHP

Lien : <https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/ehp/>



## Partenariat avec les associations



Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1188/ressources-pour-la-personnalisation-des-parcours-des-eleves-haut-potentiel>

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Site de région académique EBEP

Depuis 2009, un espace dédié à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers a pour ambition d'apporter des réponses aux questions que se posent les personnels de l'Éducation nationale, les partenaires et les familles.

## Un site d'informations pour tous « Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers »

### Glossaire

**AESH** : accompagnant d'élève en situation de handicap

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**MIRAEP** : mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

**PAF** : plan académique de formation

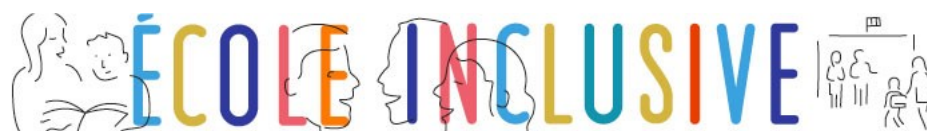
**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé

**TSA** : trouble du spectre autistique

Le site de région académique a pour vocation de :

- proposer des ressources liées aux domaines de l'École inclusive
- assurer une veille des publications pédagogiques et institutionnelles
- présenter les différents projets, manifestations et colloques autour de l'École inclusive
- promouvoir les actions de formation



Lien vers le site : [www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Actualité

Le 12 octobre 2021  
**Modalités du PAP**



Mise en œuvre du plan  
d'accompagnement personnalisé

Le 15 juillet 2021  
**PIAL document ressources**



Pôle inclusif d'accompagnement  
localisé : 2021-2022

# Accompagnement

Equipe ASH -  
Région académique PACA

Référent  
d'établissement inclusif

Réponse de proximité

Réseau académique de  
professeurs ressources 2nd  
degré

Pour la scolarisation des  
élèves à besoins éducatifs  
particuliers -Aix Marseille

Des troubles aux  
répercussions sur les  
apprentissages (TA et PAP)

Le PAP expliqué pas à pas

Repérer les élèves  
en difficulté de lecture

Outil REPER-CE1

# Structuration

## L'École inclusive

- Un projet
- Des acteurs
- Des données statistiques

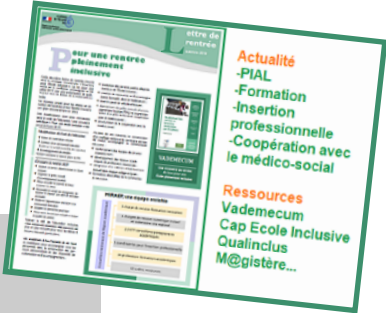


## Scolarisation des élèves à besoins particuliers

- Des parcours
- Des formations
- Des aménagements

## Actualité pour l'École inclusive

- Des actions
- Des colloques
- Des partenariats



## Ressources pour les enseignants et les accompagnants

- Connaissance des troubles
- Evaluation des compétences professionnelles
- Numérique inclusif



## Formation des enseignants

- Le plan académique de formation
- La préparation au Cappei
- Les modules d'initiative nationale



Mission de région académique  
 pour la scolarisation des élèves  
 à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# RAPR

Le réseau académique des professeurs ressources a pour vocation de répondre, tout au long de l'année scolaire, aux besoins d'accompagnement des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré des collèges et lycées dans la construction personnalisée des adaptations. De par leur proximité, ces « professeurs ressources » spécialisés assurent des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein des établissements d'un réseau.

## Réponse de proximité

Chaque réseau

identifie un  
 « professeur ressources »

Communiquer  
 Accompagner  
 Développer

### Glossaire

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation

**PR** : « professeur ressources »

**RAPR** : réseau académique des « professeurs ressources »

## Mission des PR

Communiquer

Présentation des missions aux personnels de direction, au conseil de réseau  
 Diffusion des supports : triptyque ; affiche et plaquette

Accompagner

Mise en œuvre des PPRE, PAP, document de MEO PPS au sein du LPI : aide méthodologique et pédagogique  
 Adaptations et aménagements pédagogiques  
 Numérique inclusif

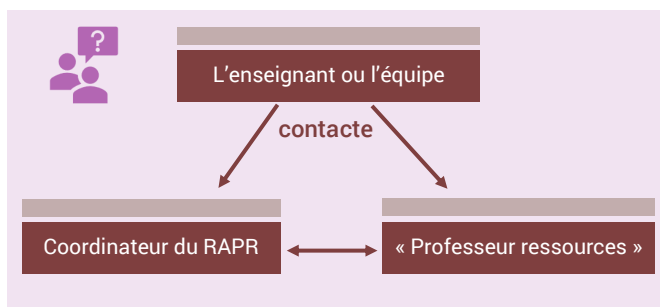
Développer

Mutualisation des pratiques  
 Communauté d'apprentissage au sein des établissements

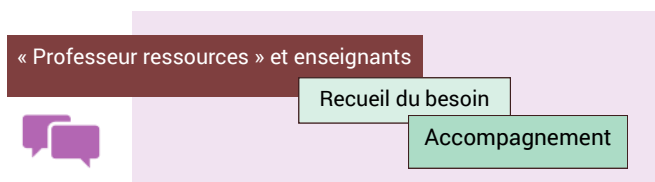
# Modalités d'intervention



## De l'expression des besoins...



## ... à la réponse



# Ressources de la Région académique

Réseaux de l'académie d'Aix-Marseille			
Coordination : ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr			
Bléone Durance	04	Marseille Collines	13
Giono	04	Marseille Étoile	13
Les Écrins	05	Marseille Huveaune	13
Porte des Alpes	05	Marseille Madrague	13
Camargue	13	Marseille Vieux Port	13
La Crau	13	Sainte Victoire	13
La Côte Bleue	13	Salon	13
La Nerthe	13	Avignon	84
Le Garlaban	13	Haut Vaucluse	84
Marseille Calanques	13	Le Luberon	84
		Ventoux	84

Réseaux de l'académie de Nice			
Coordination : ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr			
Antibes Vallauris	06	Albert Camus	83
Au pied des Baous	06	Bonaparte	83
Carnot Ferry Bristol	06	Caramy/Provence verte	83
Dettloff	06	Costebelle	83
Estienne D'Orves	06	Draceni	83
Les Rives de la Cagne	06	Du Coudon	83
Les Rives du Var	06	Golfe de Saint-Tropez	83
Les Trois Collines	06	Jean Aicard	83
Masséna	06	Ouest Var Méditerranée	83
Menton-Roya	06	Saint-Exupéry	83
Montagne	06	Sud Sainte-Baume	83
Pays de Grasse	06	Thomas Edison	83
Rives du Paillon	06	Toulon littoral	83
Sophia-Clé	06	Val d'Argens	83
Vallées des Paillons	06	Verdon Sainte-Baume	83

BO n°7 16 février 2017 - Référentiel de l'enseignant spécialisé

[http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10476282/fr/reseau-academique-de-professeurs-ressources-2nd-degre](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10476282/fr/reseau-academique-de-professeurs-ressources-2nd-degre)



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Actions de formation

La mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers propose une offre de formation variée afin de permettre au personnel de l'Éducation nationale et notamment aux professeurs d'acquérir et de développer des pratiques inclusives.

### Glossaire

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**MIRAEP** : mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

**PAF** : plan académique de formation

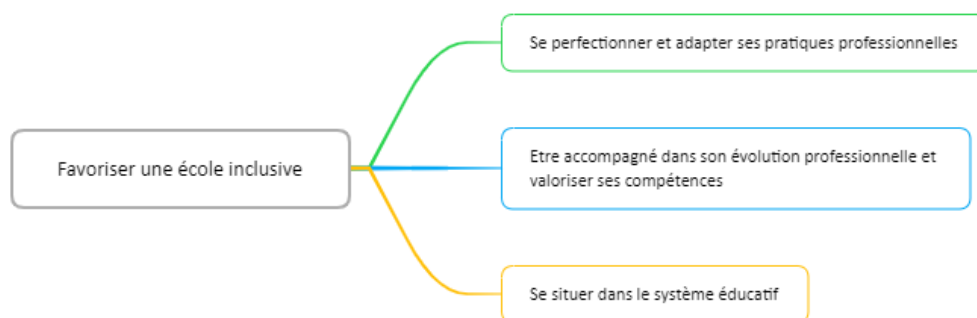
**PAFIP** : plateforme d'accompagnement à la formation et l'insertion professionnelle

**PAP** : plan d'accompagnement personnalisé

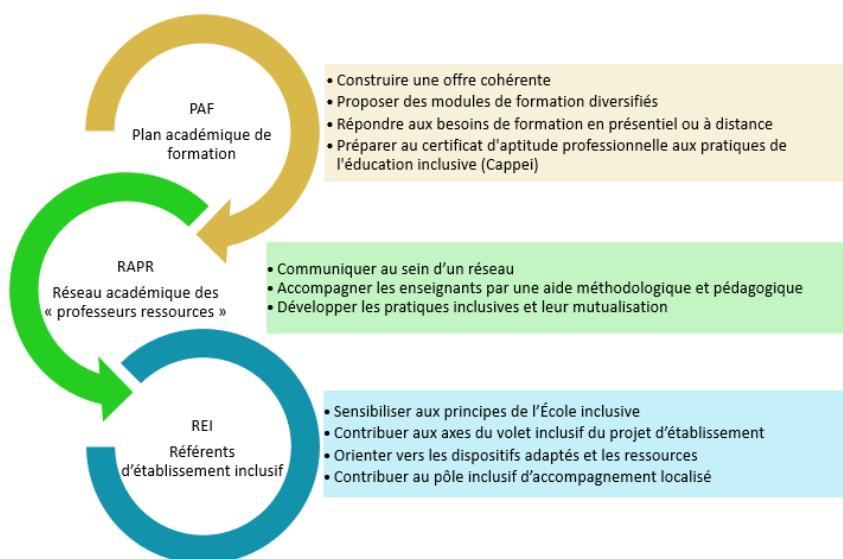
**RAPR** : réseau académique des « professeurs ressources »

**REI** : référent d'établissement inclusif

## Volet EBEP du PAF : objectifs



## Tissu formatif



## Une offre de formation diversifiée

### Modules d'initiation et de perfectionnement

PAP : pour qui ? comment ?  
Adaptations pédagogiques et pratiques inclusives  
Des troubles aux répercussions sur les apprentissages

### Formations de formateurs

GRAEP  
PR  
REI

### Troubles....

du comportement  
du spectre autistique  
du langage et des apprentissages

### Webinaires et colloques

Refus scolaire  
Numérique inclusif  
Neurosciences

### Accompagnement modulaire des établissements et des réseaux

Pial  
AESH  
Ulis  
Qualinclus

### CAPPEI

Formation complète  
Accompagnement épreuve 1  
Accompagnement candidats libres  
Accompagnement VAEP

- ⇒ En présentiel
- ⇒ Hybride
- ⇒ A distance
- ⇒ En auto-formation

## Un accompagnement personnalisé des établissements et des réseaux



Modules initiaux

Modules d'approfondissement

*dans le cadre des apprentissages*

*dans le cadre de démarches inclusives*

Accompagnements modulaires des établissements aux pratiques inclusives

### Les acteurs

- ⇒ Comité de pilotage « formation »
- ⇒ Groupes de production
- ⇒ Groupe de région académique de professeurs formateurs pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ⇒ Formateurs Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
- ⇒ Circonscriptions ASH
- ⇒ Réseau académique des « professeurs ressources » - RAPR
- ⇒ Référents d'établissement inclusif - REI
- ⇒ « Professeurs ressources » autisme - PR TSA
- ⇒ Cadres ressources École inclusive
- ⇒ Plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle - Pafip

## Formations en autonomie



[Repérer les difficultés de lecture en CE1](#)

[Des troubles aux répercussions sur les apprentissages](#)

# R

éférences

PAF EBEP Aix-Marseille-Nice : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10801144/fr/favoriser-une-ecole-inclusive](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10801144/fr/favoriser-une-ecole-inclusive)  
Formation TA et PAP : <https://magistere.education.fr/ac-aix-marseille/course/view.php?id=2714>  
Repérer les difficultés de lecture en CE1 : <https://magistere.education.fr/ac-aix-marseille/course/view.php?id=4856>

SOMMAIRE



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

## Glossaire

**ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**CDOEA** : commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés

**CEF** : centre éducatif fermé

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EREA** : établissement régional d'enseignement adapté

**INSHEA** : institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés

**INSPE** : institut national supérieur du professorat et de l'éducation

**SEGPA** : section d'enseignement général et professionnel adapté

**RASED** : réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté—1<sup>er</sup> degré

**TFA** : troubles de la fonction auditive

**TFC** : troubles des fonctions cognitives ou mentales

**TFM-I** : troubles des fonctions motrices et/ou maladies invalidantes

**TFV** : troubles de la fonction visuelle

**TSA** : troubles du spectre autistique

**TSLA** : troubles spécifiques du langage et des apprentissages

**UE** : unité d'enseignement

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

# CAPPEI

## Formation professionnelle spécialisée

Une formation professionnelle est proposée aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés qui exercent leurs fonctions dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et souhaitent s'engager dans l'obtention du Cappei.

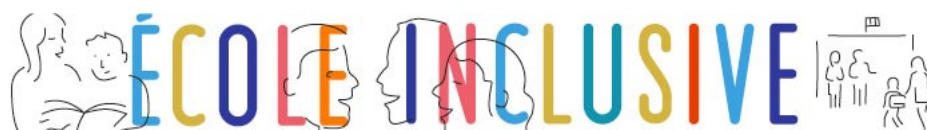
## Une formation cohérente et valorisante

[ CAPPEI ]

Formation modulaire pour des parcours personnalisables

Certification unique et commune pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

Collaboration incontournable de tous les acteurs



## Une formation conjointe Inspé / Éducation nationale

CAPPEI

• Pratique sur poste « support de formation »



• Journées d'information et de formation n-1



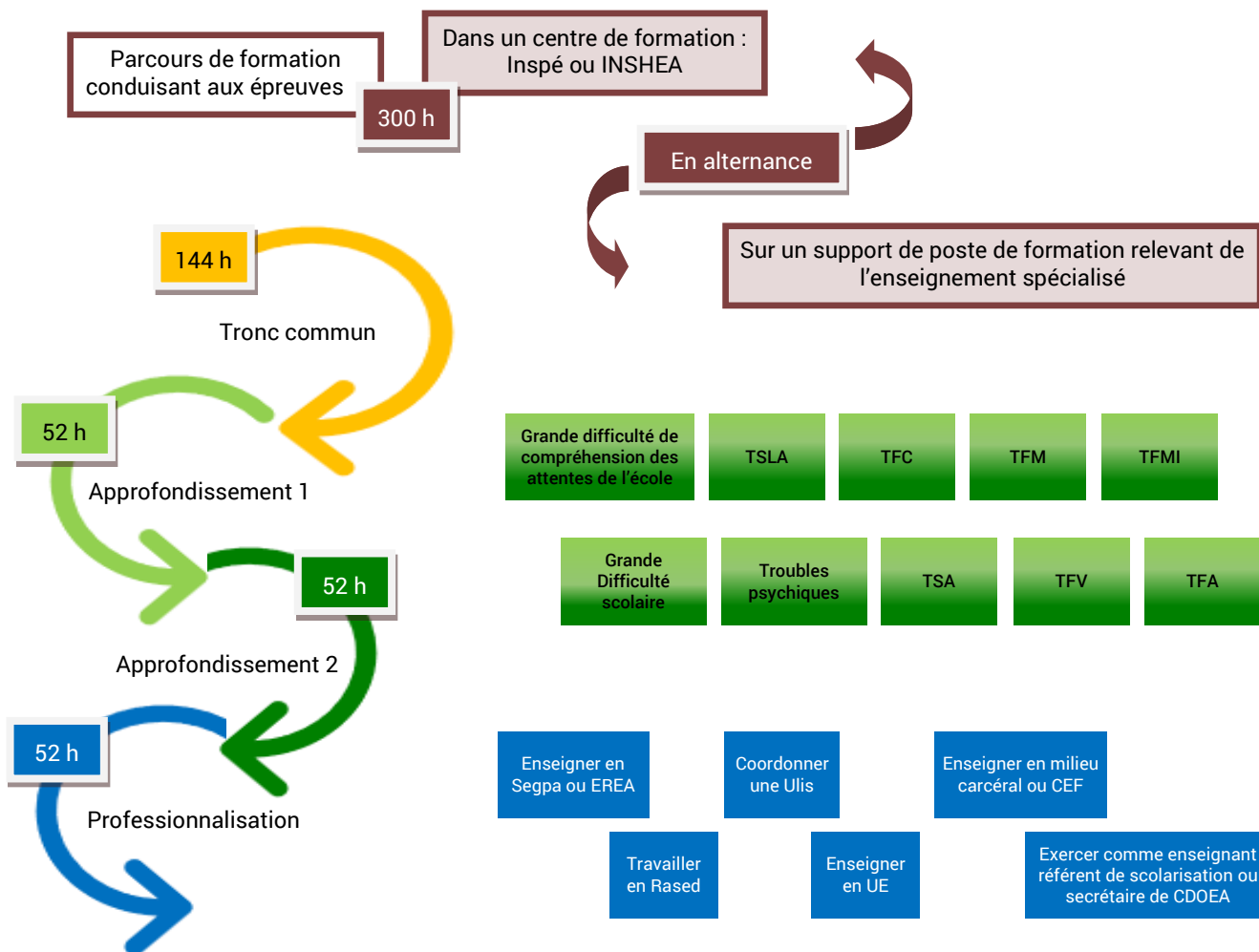
• Parcours de formation conduisant aux épreuves



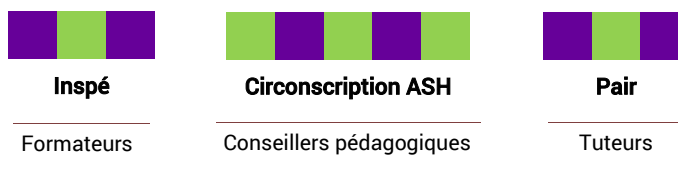
• Modules de formation d'initiative nationale



# Un parcours de formation



## L'accompagnement



## Le tutorat

Enseignant spécialisé titulaire du Cappei, exerce sur un support de poste similaire à celui du stagiaire et accompagne un ou deux stagiaires			
<b>Il accueille</b> le stagiaire dans sa classe et lui permet d'observer la mise en œuvre de séances pédagogiques	<b>Il partage</b> sa pratique, ses outils, afin d'aider le stagiaire à penser sa conduite de classe, ses projets et les adaptations pour les élèves	<b>Il repère</b> les points d'appui pour le développement des compétences professionnelles du stagiaire, ses besoins personnalisés de formation ainsi que ses axes de progrès	<b>Il contribue</b> à la réflexion du stagiaire sur les pratiques pédagogiques engagées visant à répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves

Décret n°2017-169 du 10 février 2017 Création du Cappei modifié Décret modificatif n°2020-1634 du 21-12-2020 - J.O. du 23-12-2020  
 Arrêté du 10 février 2017 Organisation de la formation professionnelle spécialisée modifié Arrêté modificatif du 21-12-2020 - J.O. du 23-12-2020  
 Circulaire MENE2101543C du 12-2-2021 MENJS- DGESCOA1-3 - Formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# CAPPEI

## Certification

Le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive commun aux enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés est destiné à attester la qualification professionnelle des enseignants pour l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Deux voies d'accès sont possibles pour obtenir la certification du Cappei : en présentant l'examen ou par validation des acquis d'expérience professionnelle .

## Obtention de la certification par l'examen

En candidat libre ou après avoir suivi la formation professionnelle spécialisée.

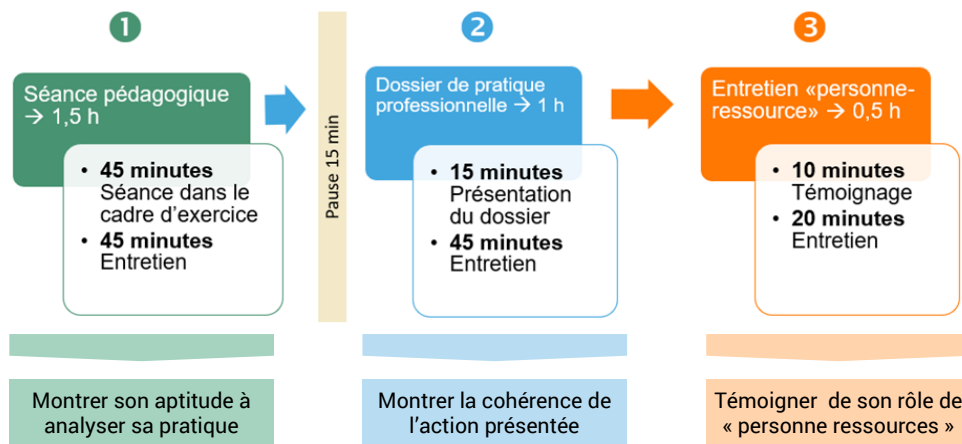
### Organisation de l'examen

3 épreuves  
consécutives

Chaque épreuve  
notée sur 20

Exigé : moyenne des  
3 épreuves  $\geq 10$

Note(s)  $\geq 10$ , année N :  
conservée(s) durant 3 ans



### Glossaire

**2 CA-SH** : certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

**CAPA-SH** : certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées

**CAPPEI** : certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**EBEP** : élève à besoins éducatifs particuliers

**PAF** : plan académique de formation

**VAEP** : validation des acquis d'expérience professionnelle

### Mesure transitoire

Pendant une durée de cinq ans, à la date de parution du décret n° 169 du 10 février 2017

Les enseignants du second degré affectés dans les établissements scolaires et dans les établissements et services mentionnés précédemment, sans détenir le 2 CA-SH, se présentent à la seule épreuve 1.

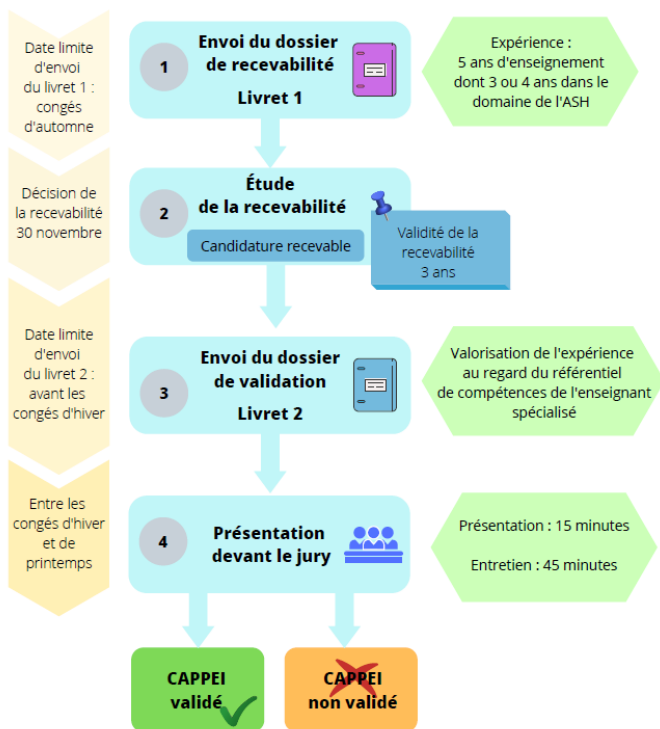
Les enseignants titulaires du CAPA-SH ou du 2 CA-SH sont réputés être titulaires du Cappei.

# Obtention de la certification par la VAEP



## Parcours de la VAEP

Validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignant inclusif



## Volet EBEP du PAF

Candidats libres à la certification :

- Accompagnement à la préparation de la certification complète
- Accompagnement à la préparation de l'épreuve 1, pour les enseignants bénéficiant de la mesure transitoire

Candidats éligibles à la VAEP :

- Accompagnement à l'élaboration du livret 2.



## Des outils

Cadre et attendus

Rapport de jury

Arrêté du 10 février 2017 Organisation de la certification : [Décret n°2017-169 du 10 février 2017 Création du CAPPEI](#)  
 Circulaire n° MENE 210 1543 C du 12/02/21

[Vademecum national CAPPEI](#)  
[Régional : cadre et attendus et rapport de jury](#)



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Cap École inclusive

Cap École inclusive est une plateforme d'accompagnement, de ressources pédagogiques et d'appui à la formation pour les enseignants de tous les niveaux et de toutes les disciplines, ainsi que pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap, afin de scolariser les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions.

## Outils et ressources pour...

Observer

Aménager  
et adapter

S'informer

Trouver  
de l'aide

## Observer les besoins de l'élève

Avoir une vision fine de l'élève afin de pouvoir répondre à ses besoins.

Composer une grille  
d'observation  
personnalisée

Identifier  
les besoins de l'élève

Découvrir des  
suggestions  
d'adaptations

**Outil**

GRILLE D'OBSERVATION PERSONNALISÉE

Les langages pour penser et communiquer

Communication expressive  
orale

Utilise des phrases avec des expansions

Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

Parle de façon intelligible

Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

Respecte l'ordre des mots dans les phrases

Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

S'exprime verbalement

Souvent  Parfois  Rarement  Jamais

### Glossaire

**CP ASH** : conseiller pédagogique adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

**PR** : « professeur ressources »

# Aménager et adapter

Des pistes pour adapter les tâches que propose l'enseignant aux spécificités de l'élève

## Outil

### Type d'adaptation

- Structuration de la tâche
- Structuration du temps
- Structuration de l'espace
- Structuration pédagogique
- Apaisement sensoriel
- Adaptation du langage écrit et oral
- Mise à disposition d'outils mathématiques
- Repenser la communication avec l'élève
- Aide à l'organisation et au repérage
- Structuration de la relation sociale
- Compensation avec du matériel
- Réflexion collective en équipe

## Trouver de l'aide autour de soi

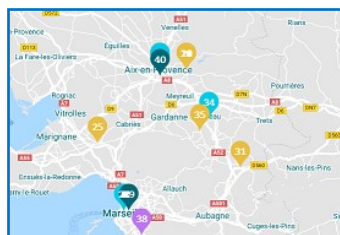
Contactez directement les personnes ressources, dans son département :

- PR
- CP ASH
- organisations institutionnelles
- centres de ressources

## Outil



Carte interactive



# S'informer

- Accéder à des informations pour mieux comprendre les besoins de l'élève
- Être sensibilisé à ses difficultés
- Se renseigner sur un trouble

## Ressources

- |                      |  |
|----------------------|--|
| Vidéos d'animation   | comprendre ce que ressent l'élève  |
| Podcasts             | enrichir sa pratique pédagogique et bénéficier des conseils de ses pairs |
| Interviews d'experts | s'informer et se former  |

### Se sensibiliser à la situation de l'élève

- Troubles du spectre de l'autisme
- Troubles psychiques
- Difficultés à expression comportementale
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles de la fonction auditive
- Troubles de la fonction visuelle
- Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes



# Attestation de compétences professionnelles

L'élève en situation de handicap, scolarisé en Ulis comme en milieu ordinaire, qui n'est pas en mesure d'accéder à la certification, se voit délivrer une attestation de compétences professionnelles acquises dans le cadre de la formation professionnelle préparant à un certificat d'aptitude professionnelle. C'est un outil d'employabilité en faveur de l'insertion professionnelle.

## Glossaire

**ACP** : attestation de compétences professionnelles

**CAP** : certificat d'aptitude professionnelle

**DSDEN** : direction des services départementaux de l'Éducation nationale

**IME** : institut médico-éducatif

**LP** : lycée professionnel

**PFMP** : période de formation en milieu professionnel

**REI** : référent d'établissement inclusif

**SIPFP** : section d'initiation et de première formation professionnelle

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire

## Parcours de formation en CAP

Tout élève en situation de handicap

Équipe  
pédagogique

Coordonnateur Ulis  
ou REI  
ou professeur principal

Rôles

- Appui aux apprentissages généraux et professionnels
- Suivi du projet d'orientation
- Suivi, adaptations et aménagements
- Accompagnement vers l'insertion professionnelle
- Suivi des PFMP

**CAP**

Inscription de l'élève dans une spécialité de CAP

Certification envisagée

Délivrance du **diplôme** par le service des examens et concours des rectorats

Certification non aboutie

- L'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) complètent l'attestation de compétences professionnelles acquises  
- Le chef d'établissement signe l'attestation et la communique  
**Ac Nice** : Service des examens et concours des rectorats  
**Ac Aix-Marseille** : Service de scolarité DSDEN

Enregistrement et délivrance d'une **attestation de compétences professionnelles acquises**

L'outil **livret de suivi des activités professionnelles** est élaboré à partir des référentiels des diplômes de l'Éducation nationale et a pour objectif d'aider les professeurs en charge des enseignements professionnels à repérer les compétences professionnelles acquises durant la formation.

Livrets disponibles sur  
[le site EBEP de la région académique](http://le site EBEP de la région académique).

# Livrets de suivi d'activités professionnelles disponibles

CAP accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)  
 CAP agent d'entrepôt et de messagerie (AEM)  
 CAP agent de propreté et d'hygiène (APH)  
 CAP assistant technique en milieu familial et collectif (ATMFC)  
 CAP commercialisation et services en hôtel-café-restaurant (CSHRC)  
 CAP cuisine  
 CAP conducteur livreur de marchandises (CLM)  
 CAP électricien  
 CAP équipier polyvalent de commerce (EPC)  
 CAP employé de vente spécialisé (EVS)  
 CAP métiers de la coiffure  
 CAP fleuriste  
 CAP horlogerie  
 CAP installateur en froid et conditionnement de l'air (IFCA)  
 CAP maçon



CAP maintenance des véhicules, option voitures particulières  
 CAP maintenance des véhicules, option véhicules de transport routier  
 CAP maintenance des véhicules, option motocycles  
 CAP menuisier  
 CAP métiers de l'enseigne et de la signalétique (MES)  
 CAP mode vêtement  
 CAP monteur installateur sanitaire (MIS)  
 CAP pâtisserie  
 CAP peinture applicateur revêtement (PAR)  
 CAP peinture carrosserie  
 CAP production et service en restaurations (PSR)  
 CAP opérateur/opératrice logistique (OL)  
 CAP réparation carrosserie  
 CAP serrurier-métallier  
 CAP services en brasserie-café



## Démarche expérimentale

Délivrance d'attestation de compétences professionnelles pour les jeunes scolarisés en SIPFP dans un IME.

### Jeunes SIPFP

Projet professionnel et inscription au CAP  
 Inscription inactive en LP  
 Immersion en LP pour les travaux pratiques



### Professeurs en LP Éducateurs techniques en IME

Répartition et organisation pédagogique des enseignements  
 Evaluation et validation des compétences



### Éducation nationale

Délivrance de l'ACP  
 Remise de « diplômes » au LP

Circulaire n° 2016-117 du 8-8-2016 - Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

Circulaire n° 2016-186 du 30-11-2016 – La formation de l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Arrêté du 16 décembre 2020 – Conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en baccalauréat profession-



éférences

Mission de région académique  
pour la scolarisation des élèves  
à besoins éducatifs particuliers

[www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

# Aménagement des conditions d'examen

Des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites ou pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire ou supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant sont prévus par décret pour garantir l'égalité des chances entre les candidats.

Depuis la session 2019, les familles peuvent solliciter auprès du recteur des demandes d'aménagements d'examen via un téléservice permettant aux candidats de bénéficier d'un espace personnel avec tous les documents relatifs à sa demande d'aménagements d'examen.

Le serveur AMEX ainsi que les versions « papier » sont accessibles sur le site de [l'académie d'Aix-Marseille](http://l'academie.d'Aix-Marseille) et sur celui de [l'académie de Nice](http://l'academie.de Nice).

## Glossaire

**Bac GT/Bac Pro** :  
baccalauréat  
général/professionnel

**BTS** : brevet de technicien  
supérieur

**CAP** : certificat d'aptitudes  
professionnelles

**CDAPH** : commission des  
droits et de l'autonomie des  
personnes handicapées

**CFG** : certificat de formation  
générale

**DNB** : diplôme national du  
brevet

**DCG** : diplôme de  
comptabilité et de gestion

**DSCG** : diplôme supérieur de  
comptabilité et de gestion

**DSDEN** : direction des  
services départementaux de  
l'Éducation nationale

**PAI** : projet d'accueil  
individualisé

**PAP** : plan  
d'accompagnement  
personnalisé

**PPS** : projet personnalisé de  
scolarisation

**Serveur AMEX** : télé service  
de gestion des  
aménagements des  
examens

## Modalités

	Procédure simplifiée	Procédure complète
Plan d'accompagnement : PAP, PAI, PPS	Formalisé	Non formalisé
Avis médical du médecin scolaire	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Protocole	Avis pédagogique du chef d'établissement	Demande soumise à l'appréciation médi- cale du médecin désigné par la CDAPH
Décision	Monsieur le recteur	

## Calendrier

Les détails du calendrier sont fournis sur le site du rectorat de Marseille :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/amenagement-d-epreuves-aux-examens-121669>

Les détails de l'organisation d'AMEX, informations formulaires, sur le site du rectorat de Nice :

<https://www.ac-nice.fr/candidats-en-situation-de-handicap-amenagement-pour-les-examens-informations-et-formulaires-121602>

### Demande année N-1 de l'examen

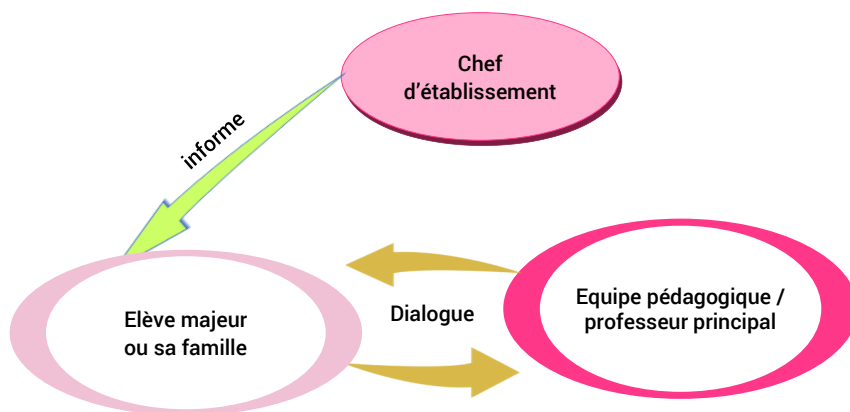
Diplômes	Demande en classe de
DNB / CFG	4 <sup>ème</sup>
Bac GT / Bac Pro	2 <sup>nde</sup>

Pour les situations constatées l'année de l'examen ou aggravées ou temporaires, la demande est réalisée l'année de l'inscription.

### Demande année N de l'examen

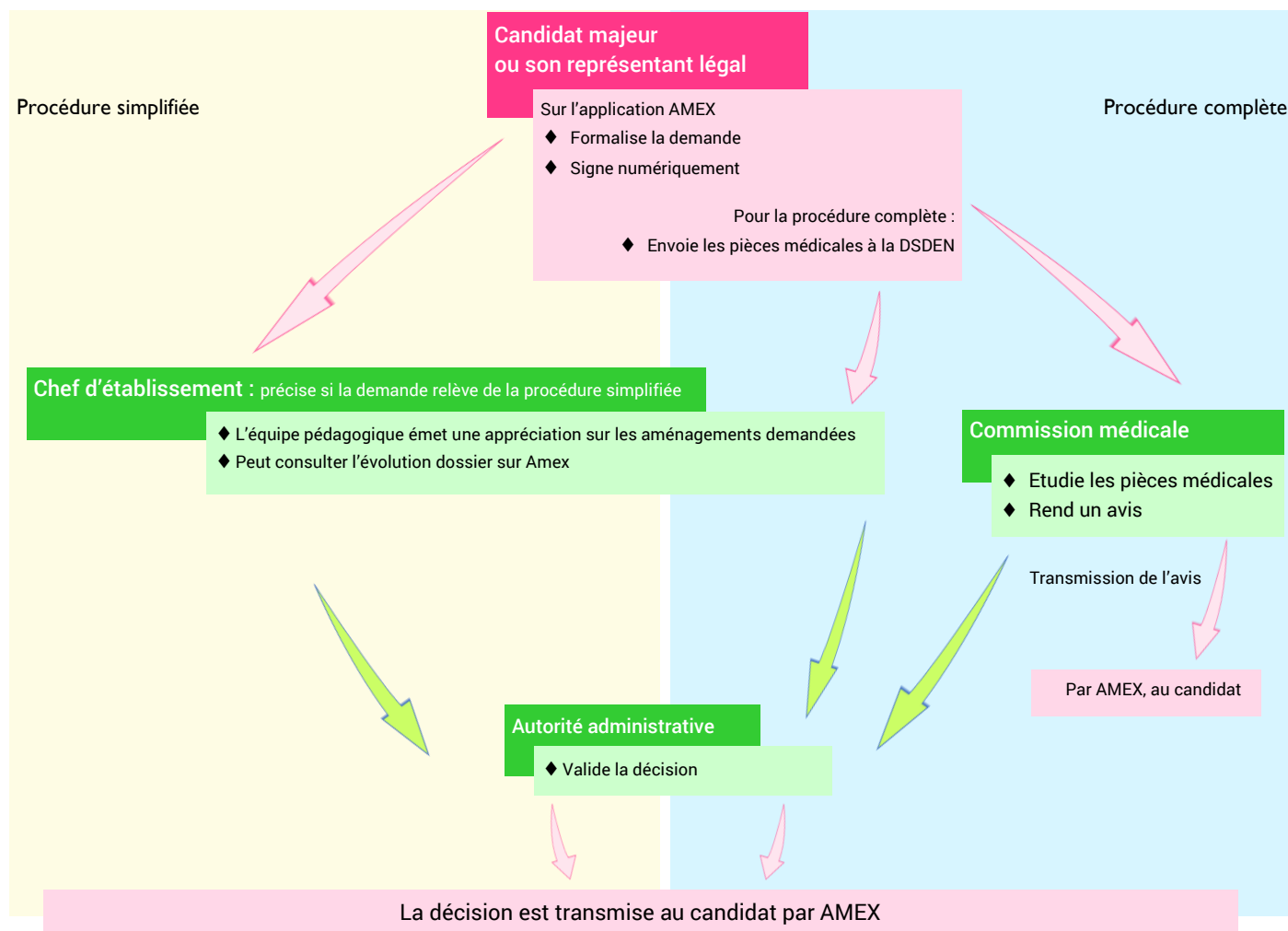
Diplômes	Demande
CAP	Date limite d'inscription à l'examen
Concours de l'ensei- gnement scolaire	
BTS / DCG / DSCG	De préférence au moment de l'inscription à l'examen

# Dispositions Communes à toute demande



## De la demande...

## ... à la décision



Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.  
 Décret n°2020-1523 du 4/ 12 / 2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours  
 Décret n°2005-1617 du 25/12/2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.  
 Circulaire du 8/12/2020 Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examens et concours pour les candidats en situation de handicap  
 Code de l'Éducation : Art. D.351-27 à 351-31  
 BA n° 902 du 20 / 09 / 21 : [https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA902/BA\\_902.pdf?ts=1634203602](https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA902/BA_902.pdf?ts=1634203602)